



# EX SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE PORTBAIL – COMPETENCE CAC - Assainissement

## 2019

### RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



## Table des matières

<b>EDITORIAL:</b> .....	<b>4</b>
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE</b> .....	
LES CHIFFRES CLÉS .....	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE .....	7
<b>LE CONTRAT</b> .....	
LA VIE DE VOTRE CONTRAT .....	9
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</b> .....	
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR .....	11
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	12
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT.....	14
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	
VOTRE PATRIMOINE .....	16
LE RÉSEAU.....	16
Répartition par matériau .....	16
Répartition par diamètre .....	16
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	
VOS BRANCHEMENTS .....	18
LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT.....	18
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE</b> .....	
LE TRAITEMENT .....	20
ÉVOLUTION GÉNÉRALE.....	20
LES VOLUMES (EN M3) .....	20
Les consommations électriques.....	21
Les boues et les sous-produits .....	21
Production de boues (en tMS) .....	21
Evacuation des boues (en tMS).....	21
Les sous-produits : Refus Grille (en kg).....	21
<b>LA QUALITÉ DU TRAITEMENT</b> .....	
SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP .....	23
Nombre de bilans journaliers réalisés.....	23
Conformité des stations d'épurations .....	23
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 .....	25
Qualité des rejets.....	25
Performance de réseau.....	26
Service à l'utilisateur .....	27
<b>LES INTERVENTIONS RÉALISÉES</b> .....	
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....	29
Les opérations d'hydrocurage du réseau.....	29
Les passages caméra.....	29
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	30
<b>LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION</b> .....	
<b>LE CARE</b> .....	



LE CARE .....	34
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	<b>.....</b>
LES INSTALLATIONS .....	36
LE RÉSEAU .....	36
CONSOMMATION D'ÉNERGIE .....	37
<b>LE SERVICE AUX USAGERS .....</b>	<b>.....</b>
LA GESTION CLIENTÈLE .....	40
LA FACTURE 120 M <sup>3</sup> .....	41
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>.....</b>
LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE : .....	44
DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT .....	47
<b>LES INTERVENTIONS RÉALISÉES .....</b>	<b>.....</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....	50
Les opérations d'hydrocurage du réseau .....	50
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE .....	53
Les interventions de maintenance 2ème niveau .....	53
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques .....	54
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage .....	54
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT .....	57
<b>ANNEXES COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>63</b>
TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSMDATA .....	63
1. Introduction .....	63
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC .....	63
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data .....	64
4. Evolution et aménagement à prévoir .....	65
a. Nouveaux modes de communications .....	65
b. Cybersécurité .....	66
c. Aménagement à prévoir sur vos installations .....	66
ATTESTATIONS D'ASSURANCES .....	67
Attestation Dommages aux Biens .....	67
Responsabilité civile .....	68
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment) .....	69
Attestation Tous risques chantiers .....	72
<b>A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE PORTBAIL .....</b>	<b>75</b>
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE .....	75
<b>B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE .....</b>	<b>76</b>
B.1. LES RACCORDEMENTS .....	76
B.1.1. Les raccordements domestiques .....	76
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements .....	76
B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE .....	76
B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE .....	76
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE .....	76
B.4.1. Les postes de relèvement .....	76
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien .....	77
B.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE .....	77
B.6. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE .....	77
<b>C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE PORTBAIL .....</b>	<b>78</b>





C.1. BILAN SUR LES VOLUMES .....	78
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement .....	78
C.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	78
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	79
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE .....	80
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	80
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	82
C.2.3. La pollution déversée en tête de station .....	83
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement .....	83
C.2.5. Le calcul des rendements .....	86
C.2.6. Le suivi bactériologique .....	87
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	87
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS .....	87
C.3.1. Les boues .....	87
C.3.2. Les autres sous-produits.....	88
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS .....	88
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année .....	88
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	88
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE.....	88
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement .....	88
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement .....	88
C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ .....	88
Paramètres physicochimiques .....	88
C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE .....	90
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT .....	90
<b>LE GLOSSAIRE.....</b>	
<b>LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES .....</b>	

## EDITORIAL:



*Dans un souci constant d'améliorer notre service et d'apporter à nos clients une information claire et concise, nous nous sommes attachés à vous proposer un Rapport Annuel du Délégué didactique et pédagogique d'une lecture agréable et efficace.*

*Tous les ans, nous vous remettons ce rapport qui reprend réglementairement tous les éléments techniques et financiers du service public de l'assainissement. De nombreux éléments sur la qualité du service assuré par nos soins pour le compte de votre collectivité sont présentés dans ce rapport.*

*Afin d'en faciliter la lecture, ce Rapport Annuel du Délégué est composé de 2 parties :*

- Une partie synthétique reprenant les informations principales du contrat sur l'année écoulée
- Une partie annexe avec l'ensemble des données techniques détaillées, pour une information précise et complète

*Cette version présente, en toute transparence, l'ensemble des actions de l'année qui façonnent au quotidien la mission de SAUR au service de la collectivité et de tous ses usagers.*

*Dans le cadre de son programme de transformation digitale, SAUR a, durant l'année 2018, déployé un nouvel outil de gestion patrimoniale lui permettant d'améliorer l'analyse des données d'exploitation et la maîtrise opérationnelle des contrats (équipement, intervention, production m3, obligation de renouvellement, analyses ...). SAUR a profité de ce déploiement pour améliorer la qualité de ses données à travers un processus de fiabilisation, nettoyage et requalification.*

*Parce que chaque territoire est unique, nous serons à votre écoute sur d'éventuelles améliorations que l'on pourra apporter à ce rapport.*

*En répondant ainsi à vos attentes, nos engagements et nos actions seront plus facilement mesurables et évalués dans le temps, afin que chacun puisse juger de notre sincérité et de nos performances en termes de qualité de service sur votre territoire. Bonne lecture !*

Richard BOUZANQUET

Le Directeur Territorial Normandie



Etabli par le CPO : le 29/05/2020

Approuvé par la Direction Territoriale Normandie : le 29/05/2020

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



1.

## L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres  
clés de l'année d'exercice*

## LES CHIFFRES CLÉS

**164 400** m<sup>3</sup> assujettis à l'assainissement après coefficient

**2 108** branchements raccordés



**52,833** kmL de réseau dont :

- 52,799 kmL de réseau Eaux usées
- 0,034 kmL de réseau Eaux pluviales

**3 536** ml hydrocurés avec le camion



**4** interventions de débouchage



**35** Poste(s) de relèvement

**1** station(s) d'épuration

**6 400** eq/hab.



Boues évacuées : **51,84 tMS**

**100%** des bilans réalisés sont conformes.



**156 441** m<sup>3</sup> épurés





## LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

Vidange des réacteurs membranaires pour maintenance et inspection

Campagne de recherches du parasite secteur du hameau fleury sur la commune de Portbail (regards en pehd fissurés)

Contrôle des extincteurs



Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



2.

## LE CONTRAT

*Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation*



Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le  
ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE

SLO

## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE PORTBAIL est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 juin 2017, arrivera à échéance le 31 mai 2023.



## LA PROXIMITÉ

Écouter et agir  
en conséquence

## LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible  
et Faire primer le collectif

## LA TRANSPARENCE

Partager l'information  
et travailler en confiance

## LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif  
et toujours à l'écoute du client

## LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer  
ses décisions

## LE PRAGMATISME

Apporter des solutions  
simples et efficaces



## LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

## LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

## LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

## LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

## LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

## LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES

PRESENTATION DE  
L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et  
une méthode éprouvée



## PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de **60 AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

### NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

## NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes  $\geq 10\,000$  eqH avant le 31/12/2020.



SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

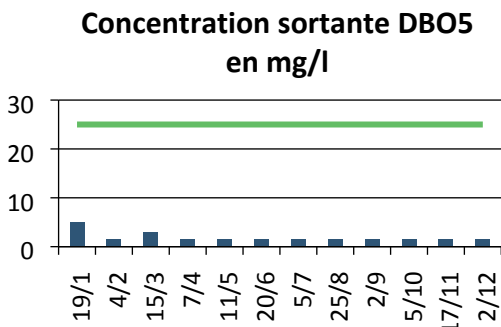
Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, **SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

## ASSURER LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.



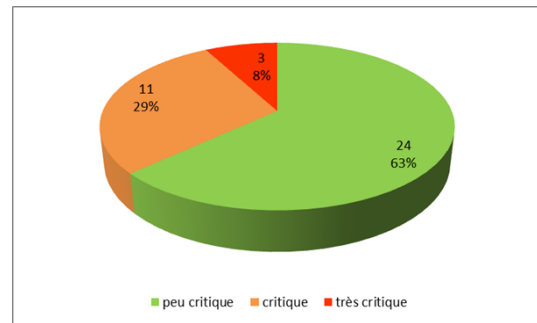
## PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

**GALATE**, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejet, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

## SÉCURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.



Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION DYNAMIQUE DES POSTES** permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie



## PÉRENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.



Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, SAUR vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### PRODUIRE DE L'ÉNERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

La **méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



### RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

#### RÉUTILISER LES EAUX EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION POUR UN USAGE AGRICOLE OU INDUSTRIEL

Saur exploite les installations de production d'eau épurées pour arroser les cultures de pomme de terre sur Noirmoutier et l'île de Ré ou pour l'arrosage de golfs.



Par ailleurs, nous investissons dans la R&D sur les universités.

## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU



Le meilleur de la technologie et de l'innovation pour répondre aux grands enjeux de l'eau des collectivités et des industriels.



## LE PARCOURS DE L'INNOVATION

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain - gestion de la ressource, suivi de la qualité de l'eau, maîtrise de la consommation, performance des réseaux... - nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires en expérimentant en permanence des innovations développées par notre R&D ou détectées via des partenariats avec des start-up, écoles, incubateurs ou labs.



### UNE EXPÉRIMENTATION DES INNOVATIONS EN MODE AGILE

Ces "solutions au service de l'eau" implémentent en permanence les 8 centres de pilotage opérationnels de Saur qui s'enrichissent jour après jour de nouvelles fonctionnalités permettant une prise en compte toujours plus précise et réactive des besoins propres à chaque territoire.

1. Identification des projets d'innovation en lien avec les grands enjeux de l'eau
2. Expérimentation au travers d'études qualitatives et tests sur le terrain, connectés au CPO
3. Transformation des projets à valeur ajoutée et généralisation dans nos exploitations

150 projets identifiés d'innovations au service de l'eau

30 tests pilotes ou POC en cours

Plus de 150 start-up analysées



## LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT

### AGENCE MANCHE-ORNE-BESSIN

**Richard BOUZANQUET**

Directeur régional  
NORMANDIE

GRENTHEVILLE  
06 08 87 08 09

richard.bouzanquet@saur.com

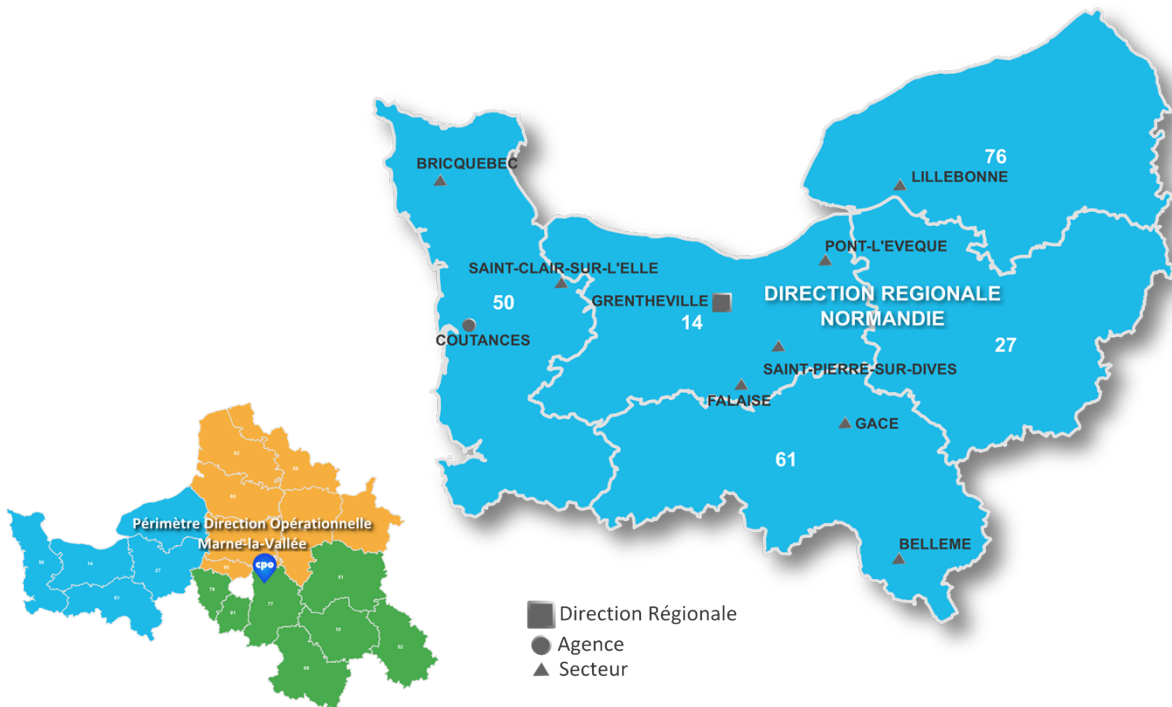


**Nicolas TOUZET**

Chef d'agence  
MANCHE-ORNE-BESSIN

COUTANCES  
06 82 89 76 12

nicolas.touzet@saur.com



**Cédric SANSON**

Chef de secteur  
SAINT-LÔ / BESSIN

SAINT-CLAIR SUR ELLE

06 72 72 58 29

cedric.sanson@saur.com



**Anne-Sophie FERET**

Chef de secteur  
ORNE

GACE

06 65 53 01 09

anne-sophie.feret@saur.com



**Mickael GOSSELIN**

Chef de secteur  
SUD MANCHE

COUTANCES

06 72 72 60 25

mickael.gosselin@saur.com



**Patrick BURNEL**

Chef de secteur  
COTENTIN

BRICQUEBEC

06 70 64 60 15

patrick.burnel@saur.com



Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



4.

## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous  
surveillance*

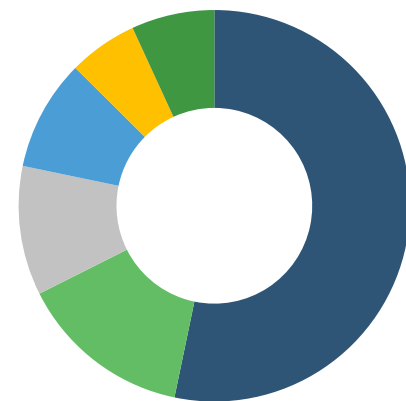


## VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	2
Capacité épuratoire (eq Hab)	6 400
Poste(s) de relevage	35
Linéaire de conduites (Kml)	52,833



### Répartition par diamètre



- Circulaire 200
- Circulaire 150
- Circulaire 75
- Autres ?
- Circulaire 110
- Autres

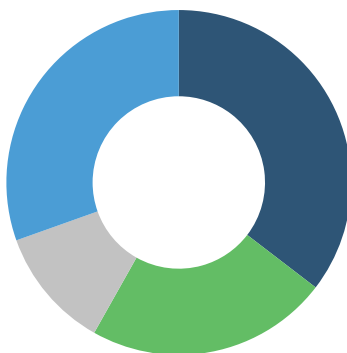
Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	53,27
Circulaire 150	14,32
Circulaire 75	10,68
Autres ?	9,17
Circulaire 110	5,7
Autres	6,86

## LE RÉSEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2019, le linéaire de canalisations est de 52,833 km.

### Répartition par matériau



- Pvc
- Fonte
- Polyéthylène expansé haute densité
- Autres

Matériau	Valeur (%)
Pvc	35,41
Fonte	22,75
Polyéthylène expansé haute densité	11,39
Autres	30,45

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*

## VOS BRANCHEMENTS

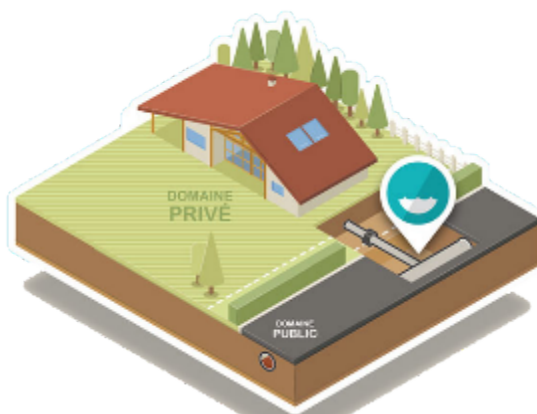
Pour mieux comprendre :

**Le Branchement** : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées et pluviales le cas échéant au réseau de collecte intérieur d'un client.

**Le Client** : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2018	2019	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	2 101	2 108	0,3%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



## LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT

**L'assiette d'assujettissement** : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2018	2019	Evolution
Total de la collectivité	135 931	164 400	20,94%

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



## BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE

*Un regard sur notre activité*

## LE TRAITEMENT

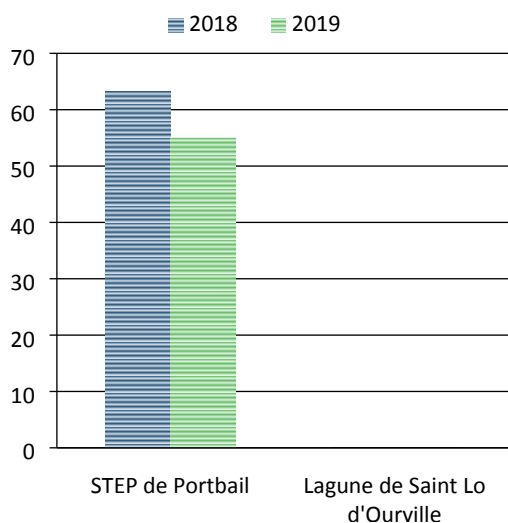
### EVOLUTION GÉNÉRALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

#### Charge hydraulique

	2018	2019
STEP de Portbail	63,26%	55,05%

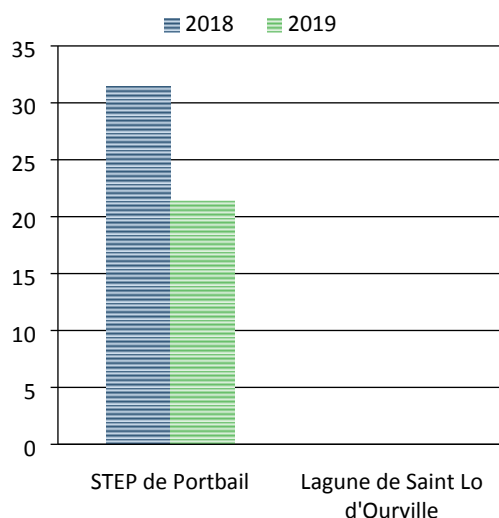
#### Charge hydraulique (%)



#### Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2018	2019
STEP de Portbail	31,44%	21,38%

#### Charge polluante DBO5 (%)



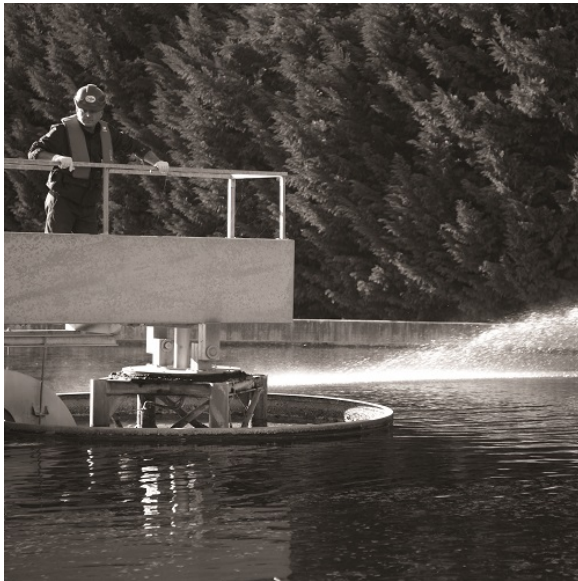
#### LES VOLUMES (EN M3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2018	2019
STEP de Portbail	Entrée	241 435	226 171
STEP de Portbail	Sortie	236 516	156 441

## Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2018	2019
<b>Consommation en KWh</b>	654 270	634 495



## Production de boues (en tMS)

	2018	2019
STEP de Portbail	35,576	30,705

## Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2018	2019
STEP de Portbail	Boues traitées vers épandage ag	27,707	51,84

## Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2018	2019
STEP de Portbail	Refus dégrillage évacué vers dé	3 600	3 183

## Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



## LA QUALITÉ DU TRAITEMENT

*La qualité du traitement,  
notre priorité*

**Pour mieux comprendre :**

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

**SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP**

**Nombre de bilans journaliers réalisés**

STEP	2018	2019
STEP de Portbail	12	17



**Conformité des stations d'épurations**

STEP	2018	2019	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP de Portbail	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).





Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance de votre réseau*

## LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

### Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2019

#### Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	76,97	100%	51,84 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
0	51,84 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

## Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
36	52,833	30	360	0	2 108
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
0	0	52,799
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	0	52,833
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

**Service à l'utilisateur**

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N (€)
2 847	-	2,90

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2019	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	Nombre d'abonnés raccordés
0	-	236 987	0	2 108
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	Montants en Euros des abandons de créances
0	164 400	-
	Données de consolidation	Données de consolidation

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



## LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

### Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

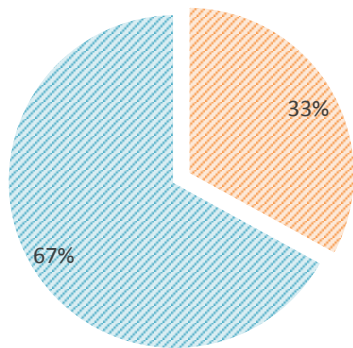
	2019
Hydrocurage préventif (ml)	3 436
Hydrocurage ponctuel réseau/branchements (nombre)	4
Longueur hydrocurée réseau/branchements (ml)	100
Nettoyage postes de relevage (nombre)	46



## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2018	2019
<b>Entretien niveau 2</b>	65	38
<b>Contrôles réglementaires</b>	101	77



Entretien Nv 2    Contrôles réglementaires

**Entretien niveau 1 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

**Entretien niveau 2 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

### Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2018	2019
Curatif	63	38
Préventif	2	-

**Contrôles réglementaires :** ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

**Contrôles métrologiques :** ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.



Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



10.

LES PROPOSITIONS  
D'AMÉLIORATION  
*Améliorer votre  
patrimoine, une priorité*





Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le  
ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



Continuer le renouvellement des canalisations afin de réduire les eaux parasites et d'améliorer le rendement de la station  
Le renouvellement des membranes



Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



11.

## LE CARE

*Le compte rendu financier  
sur l'année d'exercice*

# LE CARE

SAUR

04/05/2020

## COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2019

(en application du décret du 14 mars 2005)

### GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **NORD IDF NORMANDIE**  
 Centre **NORMANDIE OUEST**  
 Département **MANCHE**  
 Collectivité **SD PORTBAIL DSP ASST**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2018	Année 2019	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>215,4</b>	<b>251,3</b>	<b>16,6</b>
Exploitation du service		215,4	251,3	
<b>CHARGES</b>		<b>237,9</b>	<b>242,1</b>	<b>1,7</b>
Personnel		35,6	48,6	
Energie électrique		62,3	53,5	
Produits de traitement		3,6	1,5	
Analyses		1,0	1,4	
Sous-traitance, matières et fournitures		19,6	21,1	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		3,3	4,1	
Autres dépenses d'exploitation		19,3	20,8	
- Télécommunications, poste et télégestion		6,3	6,8	
- Engins et véhicules		4,7	6,1	
- Informatique		1,9	2,8	
- Assurances		0,5	0,6	
- Locaux		4,9	2,8	
- Divers		1,0	1,7	
Contribution des services centraux et recherche		19,7	31,3	
Charges relatives aux renouvellements		71,8	57,9	
- Pour garantie de continuité du service		26,4	11,3	
- Fonds contractuel		45,3	46,5	
Charges relatives investissements du domaine privé		1,7	2,0	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-22,5</b>	<b>9,2</b>	<b>141,1</b>
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)			3,2	
<b>RESULTAT</b>		<b>-22,5</b>	<b>6,1</b>	<b>127,0</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
 Réf: 110-015003 -500501 -02 2019120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 04/05/2020

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



12.

## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous  
surveillance*

## LES INSTALLATIONS

### Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP de Portbail	2000	6 000		Bioréacteur à membrane	Oui	Oui	PORTBAIL
				-			

### Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
DENNEVILLE	PR 1 Les Courlis -Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 2 Poste SUD rue du Centre - Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 3 rue de la gamburie - Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 4 Impasse du golf - Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 5 Rue Pelca - Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 6 Poste Nord rue des Burgerets - Denn	60 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 7 Grande rue - Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2011	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 8 les Carreaux- Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2011	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 9 Les Kerdes - Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2011	Oui	Non
PORTBAIL	PR 10 Le Havre - Portbail	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
PORTBAIL	PR 11 La Roque - Portbail	10 m <sup>3</sup> /h	-	Oui	Non
PORTBAIL	PR 12 RD 15 - Portbail	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
PORTBAIL	PR 13 les Bouillons - Portbail	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
PORTBAIL	PR 14 La riviére - Portbail	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
PORTBAIL	PR 15 Jacquin - Portbail	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
PORTBAIL	PR 16 Hameau Fleury - Portbail	10 m <sup>3</sup> /h	-	Oui	Non
PORTBAIL	PR 17 Aubert	90 m <sup>3</sup> /h	2009	Oui	Non
PORTBAIL	PR 18 Camping Vieux fort	10 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 19 Foch	10 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 20 Hippodrome	60 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 21 La Caillouerie le port	10 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 22 Le clos d'Amont	10 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 23 Le Galissou	10 m <sup>3</sup> /h	-	Oui	Non
PORTBAIL	PR 24 Le Rambut	10 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 25 Le Rosier	5 m <sup>3</sup> /h	-	Non	Non
PORTBAIL	PR 26 Mairie Le Prieuré	5 m <sup>3</sup> /h	-	Non	Non
PORTBAIL	PR 27 Le Domaine de la mer Le Rozé	10 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 28 La Dielle	10 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 29 La Mare	10 m <sup>3</sup> /h	2011	Oui	Non
PORTBAIL	PR 30 Le Hameau Bellée	60 m <sup>3</sup> /h	2011	Oui	Non
PORTBAIL	PR 31 Lindberg Plage	60 m <sup>3</sup> /h	2012	Oui	Non
PORTBAIL	PR 32 Clos de Mielles (Privé) - Portbail	0 m <sup>3</sup> /h	-	Oui	Non
PORTBAIL	PR 35 Hameau de la Marinay	0 m <sup>3</sup> /h	-	Oui	Non
SAINT-LO-D'OURVILLE	PR 33 Saint Lô d'Ourville vers Step	0 m <sup>3</sup> /h	-	Oui	Non
SAINT-LO-D'OURVILLE	PR 34 Hameau Saint Siméon	0 m <sup>3</sup> /h	-	Oui	Non

## LE RÉSEAU

Le réseau comprend des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2019, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 52,799 km.

### Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Autres ?	11,5	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 300	22,4	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres ?	1918,61	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 150	5675,28	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	5067,14	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 300	2,2	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	8795,2	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	114,02	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	12947,92	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres ?	2912,98	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 75	474,83	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 150	1891,4	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	1333	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 110	1023,2	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 125	482,1	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 75	4514,16	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	1990,8	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	619,2	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 250	2041,2	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 75	653,1	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	342,9	Refoulement	Eaux usées
Total		52833,14		

### Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Té de curage	1
Ventouse	3
Vidange	3
Tampons	852

## CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2018	2019
PR 1 Les Courlis -Denneville	1 058	619
PR 11 La Roque - Portbail	2 719	3 077
PR 12 RD 15 - Portbail	221	70
PR 13 les Bouillons - Portbail	222	130
PR 14 La riviere - Portbail	271	241
PR 15 Jacquin - Portbail	318	382

PR 16 Hameau Fleury - Portbail	1 028	1 688
PR 17 Aubert	66 327	61 424
PR 19 Foch	731	777
PR 2 Poste SUD rue du Centre - Denneville	906	778
PR 20 Hippodrome	2 236	2 000
PR 21 La Caillouerie le port	- 21	1 126
PR 22 Le clos d'Amont	271	303
PR 23 Le Galissou	169	194
PR 24 Le Rambut	908	2 529
PR 25 Le Rosier	79	- 20
PR 27 Le Domaine de la mer Le Rozé	577	333
PR 28 La Dielle	1 978	255
PR 29 La Mare	1 931	5 588
PR 3 rue de la gamburie - Denneville	857	528
PR 30 Le Hameau Bellée	55 149	41 426
PR 31 Lindberg Plage	5 458	4 676
PR 33 Saint Lô d'Ourville vers Step	7 552	7 627
PR 34 Hameau Saint Siméon	- 4 135	844
PR 35 Hameau de la Marinay	356	287
PR 4 Impasse du golf - Denneville	261	513
PR 5 Rue Pelca - Denneville	959	1 318
PR 6 Poste Nord rue des Burgerets - Denn	1 446	1 790
PR 7 Grande rue - Denneville	484	538
PR 8 les Carreaux- Denneville	5 417	3 748
PR 9 Les Kerdes - Denneville	- 201	149
STEP de Portbail	498 738	489 557
<b>Total</b>	<b>654 270</b>	<b>634 495</b>

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



13.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*



## LA GESTION CLIENTÈLE

### Les branchements par commune

	2018	2019	Evolution
DENNEVILLE	665	667	0,3%
PORTBAIL	1 122	1 125	0,3%
SAINT-LO-D'OURVILLE	314	316	0,6%
<b>Total</b>	<b>2 101</b>	<b>2 108</b>	<b>0,33%</b>

### Les clients par commune

	2018	2019	Evolution
DENNEVILLE	657	660	0,5%
PORTBAIL	1 094	1 101	0,6%
SAINT-LO-D'OURVILLE	307	308	0,3%
<b>Total</b>	<b>2 058</b>	<b>2 069</b>	<b>0,53%</b>

### Les volumes consommés par commune

	2018	2019	Evolution
DENNEVILLE	30 120	39 812	32,2%
PORTBAIL	87 221	102 154	17,1%
SAINT-LO-D'OURVILLE	18 590	22 434	20,7%
<b>Total</b>	<b>135 931</b>	<b>164 400</b>	<b>20,94%</b>

### Les consommations par tranche

#### Les branchements par tranche

Commune	2019	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)
DENNEVILLE	667	652	15	0
PORTBAIL	1 125	1 080	44	1
SAINT-LO-D'OURVILLE	316	302	14	0
Repartition (%)	-	96,49	3,46	0,05
<b>Total</b>	<b>2 108</b>	<b>2 034</b>	<b>73</b>	<b>1</b>

#### Les volumes consommés par tranche

Commune	2019	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)
DENNEVILLE	39 812	32 764	7 048	0
PORTBAIL	102 154	60 153	31 397	10 604
SAINT-LO-D'OURVILLE	22 434	18 600	3 834	0
Total de la collectivité	164 400	111 517	42 279	10 604
Consommation moyenne par TYPE de branchement	77,99	54,83	579,16	10 604

# LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

Vos Contacts :

**Accueil :** 41 RUE GEOFFROY DE MONTBRAY  
à COUTANCES  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

**Téléphone :** 02 50 72 40 00  
du lundi au vendredi de 8h à 18h

**Dépannage 24h/24 :** 02 50 72 40 09

**SPÉCIMEN**  
01 Janvier 2019

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

Courrier : TSA 91165  
92894 NANTERRE CEDEX 09

18

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE \*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Collecte et traitement des eaux usées facturés et encaissés pour le compte de :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

Abonnement TTC	132,00 €	
Consommation TTC	216,06 €	soit 0,0018 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>348,06 €</b>	

**348,06 €**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Aristide Levalet, Gujerscourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPÉCIMEN

**A NE PAS PAYER**

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
PORTBAIL			120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>			<b>120</b>	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	294,22 € HT	<b>323,64 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale		Année 2019					120,00	10,00
Consommation part Syndicale		Année 2019		120	1,4518	174,22		10,00

Organismes publics	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA	
22,20 € HT	24,42 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	%	
Moderrisation des Réseaux - Agence de l'eau		Année 2019		120	0,1850	22,20	10,00

<b>Total Facture</b>	<b>348,06 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 316,42 €

TVA sur les débits : 31,64 €

**ABONNEMENT**

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

**CONSOMMATION**

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

**ORGANISMES PUBLICS**

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.  
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



14.

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance de votre réseau*



## LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :

Description du contrat
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE PORTBAIL
Délégation de service public
début contrat : 1 juin 2017 fin contrat : 31 mai 2023
D202.0 Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement : 0
D201.0 Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat : 2 847 hab

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2019	Commentaire
<b>Données clientèle</b>			
VP.068	Volume assujettis à l'assainissement	164 400	
VP.056	Nombre d'abonnés total	2 108	
P.207	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond solidarité	-	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	0	
<b>Indicateurs de performance</b>			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P204.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	0	
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0	Selon les informations en notre possession
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	36	
VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées au 31/12	OUI	
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.253	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	69,6%	
VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.255	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12	56,56%	
VP.256	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	10,72%	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eaux usées	OUI	
VP.258	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	NON	
VP.260	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eaux usées	OUI	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	NON	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux et de renouvellement	NON	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	-	
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	-	



VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)	52,799	
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (kml)	52,799	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	NON	
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	NON	
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	NON	
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	
VP.164	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	NON	

## Données exploitation par installation

STEP de Portbail			
VP.176	Charge entrante en DBO5	77	
VP.208	Boues évacuées en tMS	51,84	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	17	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	17	

## Données exploitation par installation

Lagune de Saint Lo d'Ourville			
VP.176	Charge entrante en DBO5	-	
VP.208	Boues évacuées en tMS	-	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	-	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	-	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	-	

## Patrimoine

	Linéaire de réseau eaux usées à l'amont des STEP au 31/12 (y compris les réseaux typés eaux pluviales) en km	52,833	
	Nombre de PR	35	
	Nombre de station d'épuration	1	

Tarification de l'assainissement			
	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N)	2.75	
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)	-	
VP.068	Volume facturé	164 400	
	Chiffre d'affaire au titre de l'année N-1, au 31/12/N	236 987	
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue)	-	
	Nombre de demandes d'abandon de créances reçues		
Données CCSPL			
	Taux de débordements d'effluents chez les usagers	0	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0	
P258.1	Taux de réclamations / 1000 ab	0	
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	-	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité

## DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
<b>PARTIE A</b>			
<b>Plan du réseau</b>			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
<b>Total Partie A :</b>		<b>15</b>	
<b>PARTIE B</b>			
<b>Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage</b>			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
<b>Informations structurelles</b>	VP.253	69,6%	<b>11</b>
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		36,75	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		52,799	
<b>Connaissance de l'âge des canalisations</b>	VP.255	56,56%	<b>10</b>
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		29,86	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		52,799	
<b>Total Partie B :</b>		<b>21</b>	
<b>PARTIE C</b>			
<b>Altimétrie des canalisations</b>	VP.256	10,72%	<b>0</b>
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		5,66	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		52,799	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	<b>10</b>
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	<b>10</b>
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	<b>0</b>
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	<b>10</b>
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	NON	<b>0</b>
<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux</b>	VP.262		<b>0</b>
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
<b>Total Partie C :</b>		<b>0</b>	
<b>VALEUR DE L'INDICE</b>		<b>36</b>	



**P255.3-1** : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	NON	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	NON	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	NON	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	NON	0
<b>Note</b>			<b>30</b>

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le



ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



15.

## LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les opérations d'hydrocurage du réseau

*Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :*

Commune	Linéaire curé (ml)
Portbail	3436

*Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :*

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Portbail	23/05/19	3 TROUSSE COTILLON (Rue )	290
Portbail	24/05/19	19 AUBERT (Rue )	810
Portbail	11/09/19	11 Impasse du Fournil,50580,Port-Bail-sur-Mer	270
Portbail	13/09/19	24 Rue Lechevalier,50580,Port-Bail-sur-Mer	340
Portbail	16/09/19	9 Rue Baron d'Aubigny,50580,Port-Bail-sur-Mer	10
Portbail	16/10/19	1 Rue Barbey d'Auréville (Portbail),50580,Port-Bail-sur-Mer	791
Portbail	17/10/19	1 Rue Barbey d'Auréville (Portbail),50580,Port-Bail-sur-Mer	925

*Synthèse de l'hydrocurage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :*

Commune	Nombre	Type	Linéaire curé (mL)
Denneville	2	Sur réseau séparatif eaux usées	50
Portbail	1	Sur branchement public	0
Portbail	7	Sur réseau séparatif eaux usées	30
Portbail	1	Tabouret siphonide privatif facturable	0
Saint-Lô-d'Ourville	1	Sur branchement public	0
Saint-Lô-d'Ourville	2	Sur réseau séparatif eaux usées	20
<b>Total</b>	<b>14</b>		<b>100</b>

*Détail de l'hydrocurage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :*

Commune	Date	Adresse
Denneville	28/05/19	1 SAINT YVES (Avenue )
Portbail	31/01/19	4 RIVIERE (Village de la)
Portbail	13/09/19	1 Rue Victor Hugo,50580,Port-Bail-sur-Mer
Saint-Lô-d'Ourville	21/05/19	6 LES COUILLARDS

*Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :*

Commune	Nombre
Denneville	9
Portbail	35
Saint-Lô-d'Ourville	2
<b>Total</b>	<b>46</b>

*Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :*

Commune	Date	Adresse
Denneville	12/06/19	PR 8 les Carreaux- Denneville
Denneville	12/06/19	PR 9 Les Kerdes - Denneville
Denneville	18/06/19	PR 7 Grande rue - Denneville

Commune	Date	Adresse
Denneville	19/06/19	PR 1 Les Courlis -Denneville
Denneville	20/06/19	PR 3 rue de la gamburie - Denneville
Denneville	20/06/19	PR 2 Poste SUD rue du Centre - Denneville
Denneville	20/06/19	PR 4 Impasse du golf - Denneville
Denneville	20/06/19	PR 5 Rue Pelca - Denneville
Denneville	20/06/19	PR 6 Poste Nord rue des Burgerets - Denn
Portbail	21/04/19	PR 32 Clos de Mielles (Privé) - Portbail
Portbail	12/06/19	PR 35 Hameau de la Marinay
Portbail	12/06/19	PR 28 La Dielle
Portbail	17/06/19	PR 21 La Caillouerie le port
Portbail	17/06/19	PR 27 Le Domaine de la mer Le Rozé
Portbail	17/06/19	PR 27 Le Domaine de la mer Le Rozé
Portbail	17/06/19	PR 24 Le Rambut
Portbail	17/06/19	PR 18 Camping Vieux fort
Portbail	17/06/19	PR 19 Foch
Portbail	17/06/19	PR 32 Clos de Mielles (Privé) - Portbail
Portbail	17/06/19	PR 32 Clos de Mielles (Privé) - Portbail
Portbail	17/06/19	PR 20 Hippodrome
Portbail	17/06/19	PR 12 RD 15 - Portbail
Portbail	18/06/19	PR 14 La riviere - Portbail
Portbail	18/06/19	PR 14 La riviere - Portbail
Portbail	18/06/19	PR 13 les Bouillons - Portbail
Portbail	18/06/19	PR 13 les Bouillons - Portbail
Portbail	18/06/19	PR 21 La Caillouerie le port
Portbail	18/06/19	PR 23 Le Galissou
Portbail	18/06/19	PR 19 Foch
Portbail	18/06/19	PR 22 Le clos d'Amont
Portbail	18/06/19	PR 22 Le clos d'Amont
Portbail	18/06/19	PR 29 La Mare
Portbail	18/06/19	PR 29 La Mare
Portbail	19/06/19	PR 25 Le Rosier
Portbail	19/06/19	PR 10 Le Havre - Portbail
Portbail	19/06/19	PR 10 Le Havre - Portbail
Portbail	19/06/19	PR 15 Jacquin - Portbail
Portbail	19/06/19	PR 15 Jacquin - Portbail
Portbail	19/06/19	PR 16 Hameau Fleury - Portbail
Portbail	19/06/19	PR 11 La Roque - Portbail
Portbail	20/06/19	PR 31 Lindberg Plage
Portbail	25/06/19	PR 30 Le Hameau Bellée
Portbail	25/06/19	PR 17 Aubert
Portbail	11/09/19	PR 32 Clos de Mielles (Privé) - Portbail
Saint-Lô-d'Ourville	12/06/19	PR 33 Saint Lô d'Ourville vers Step
Saint-Lô-d'Ourville	19/06/19	PR 34 Hameau Saint Siméon

**Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :**

Commune	Date	Adresse
Denneville	28/05/19	8 SAINT YVES (Avenue )
Portbail	27/03/19	D332
Portbail	31/05/19	RC01 Collecte des eaux de Portbail
Portbail	27/07/19	2 CHEMIN TRAVERSE,50580,Port-Bail-sur-Mer
Portbail	20/08/19	24 Rue Philippe Lebel,50580,Port-Bail-sur-Mer
Portbail	20/08/19	20 Rue du Breuil,50580,Port-Bail-sur-Mer
Portbail	13/09/19	22 Rue Jules Ferry,50580,Port-Bail-sur-Mer
Portbail	13/09/19	3 Rue de la Parceye,50580,Port-Bail-sur-Mer
Saint-Lô-d'Ourville	30/04/19	6 LES COUILLARDS
Saint-Lô-d'Ourville	21/05/19	RC03 Collecte des eaux de Saint Lo d'Ourville



Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le  
ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

### Les interventions de maintenance 2ème niveau

#### *Synthèse des interventions de maintenance 2<sup>ème</sup> niveau*

Commune	Curatif	Préventif	Total
-	1	0	1
Denneville	3	0	3
Portbail	32	0	32
Saint-Lô-d'Ourville	2	0	2
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>38</b>

#### *Détail des interventions de maintenance 2<sup>ème</sup> niveau*

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
-	STEP de Portbail	Centrale de détection des gaz traitement des boues	24/07/19	Curatif
Denneville	PR 2 Poste SUD rue du Centre - Denneville	Compresseur traitement H2S	27/06/19	Curatif
Denneville	PR 3 rue de la gamburie - Denneville	PR 3 rue de la gamburie - Denneville	18/11/19	Curatif
Denneville	PR 5 Rue Pelca - Denneville	PR 5 Rue Pelca - Denneville	10/12/19	Curatif
Portbail	PR 19 Foch	Télésurveillance	08/01/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	30/01/19	Curatif
Portbail	PR 31 Lindberg Plage	PR 31 Lindberg Plage	30/01/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	FILTRATION MEMBRANAIRE	25/02/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	TRAITEMENT DE L'AIR	27/02/19	Curatif
Portbail	PR 14 La riviere - Portbail	Télésurveillance	03/04/19	Curatif
Portbail	PR 20 Hippodrome	Télésurveillance	03/04/19	Curatif
Portbail	PR 32 Clos de Mielles (Privé) - Portbail	Détecteurs de niveau (3)	15/04/19	Curatif
Portbail	PR 11 La Roque - Portbail	Détecteurs de niveau (3)	15/04/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	Pompe de recirculation des boues réacteur n°2	26/04/19	Curatif
Portbail	PR 35 Hameau de la Marinay	Télésurveillance	13/05/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	Centrifugeuse	15/05/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	Centrifugeuse	27/05/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	STEP de Portbail	04/06/19	Curatif
Portbail	PR 19 Foch	Détecteurs de niveau (3)	18/06/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	REACTEURS MEMBRANAIRES	26/06/19	Curatif
Portbail	PR 10 Le Havre - Portbail	PR 10 Le Havre - Portbail	27/06/19	Curatif
Portbail	PR 20 Hippodrome	Détecteurs de niveau (3)	28/06/19	Curatif
Portbail	-	Surpresseur d'air réacteurs Aqua RM n°1	05/07/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	Automate Eau	08/07/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	Pompe de recirculation des boues réacteur n°1	09/07/19	Curatif
Portbail	PR 35 Hameau de la Marinay	Télésurveillance	12/07/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	Cuve air comprimé	18/07/19	Curatif
Portbail	PR 18 Camping Vieux fort	Télésurveillance	19/07/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	Supervision	22/08/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	Vis de transfert de chaux	28/08/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	STEP de Portbail	30/08/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	STEP de Portbail	20/09/19	Curatif
Portbail	PR 31 Lindberg Plage	PR 31 Lindberg Plage	25/09/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	Sonde de la trémie de mélange boue et chaux sortie centrif	02/10/19	Curatif

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Portbail	STEP de Portbail	STEP de Portbail	14/10/19	Curatif
Portbail	STEP de Portbail	Surpresseur d'air n°2 Bassin d'Aération (secours)	12/12/19	Curatif
Saint-Lô-d'Ourville	PR 34 Hameau Saint Siméon	Télésurveillance	12/07/19	Curatif
Saint-Lô-d'Ourville	PR 33 Saint Lô d'Ourville vers Step	Télésurveillance	17/07/19	Curatif

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Denneville	PR 4 Impasse du golf - Denneville	PR 4 Impasse du golf - Denneville	04/04/19
Portbail	PR 25 Le Rosier	PR 25 Le Rosier	05/04/19
Portbail	PR 28 La Dielle	PR 28 La Dielle	05/04/19
Portbail	PR 32 Clos de Mielles (Privé) - Portbail	PR 32 Clos de Mielles (Privé) - Portbail	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	STEP de Portbail	15/04/19
Saint-Lô-d'Ourville	PR 33 Saint Lô d'Ourville vers Step	PR 33 Saint Lô d'Ourville vers Step	15/04/19

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Denneville	PR 1 Les Courlis -Denneville	Pied de potence	04/04/19
Denneville	PR 1 Les Courlis -Denneville	Potence nue poste	04/04/19
Denneville	PR 2 Poste SUD rue du Centre - Denneville	Pied de potence	04/04/19
Denneville	PR 2 Poste SUD rue du Centre - Denneville	Potence nue poste	04/04/19
Denneville	PR 3 rue de la gamburie - Denneville	Potence nue poste	04/04/19
Denneville	PR 3 rue de la gamburie - Denneville	Pied de potence	04/04/19
Denneville	PR 4 Impasse du golf - Denneville	Potence nue poste	04/04/19
Denneville	PR 4 Impasse du golf - Denneville	Pied de potence	04/04/19
Denneville	PR 5 Rue Pelca - Denneville	Pied de potence	04/04/19
Denneville	PR 6 Poste Nord rue des Burgerets - Denn	Potence	04/04/19
Denneville	PR 7 Grande rue - Denneville	Potence nue poste	04/04/19
Denneville	PR 8 les Carreaux- Denneville	Potence	04/04/19
Denneville	PR 9 Les Kerdes - Denneville	Pied de potence	04/04/19
Portbail	PR 10 Le Havre - Portbail	Pied de potence seul	05/04/19
Portbail	PR 11 La Roque - Portbail	Pied de potence	05/04/19
Portbail	PR 12 RD 15 - Portbail	Pied de potence	05/04/19
Portbail	PR 13 les Bouillons - Portbail	Pied de potence	05/04/19
Portbail	PR 14 La riviere - Portbail	Pied de potence	05/04/19
Portbail	PR 15 Jacquin - Portbail	Pied de potence seul	05/04/19
Portbail	PR 16 Hameau Fleury - Portbail	Pied de potence	05/04/19
Portbail	PR 17 Aubert	Pied de potence n°1	05/04/19
Portbail	PR 17 Aubert	Monorail seul	05/04/19
Portbail	PR 17 Aubert	Pied de potence n°2	05/04/19
Portbail	PR 18 Camping Vieux fort	Potence sur pied seul	05/04/19
Portbail	PR 20 Hippodrome	Pied de potence P2	05/04/19
Portbail	PR 20 Hippodrome	Pied de potence Panier	05/04/19
Portbail	PR 20 Hippodrome	Potence poste	05/04/19
Portbail	PR 20 Hippodrome	Pied de potence Chambre à vannes	05/04/19
Portbail	PR 20 Hippodrome	Pied de potence P1	05/04/19
Portbail	PR 21 La Caillouerie le port	Pied de potence	05/04/19
Portbail	PR 21 La Caillouerie le port	Potence poste	05/04/19
Portbail	PR 24 Le Rambut	Potence poste	05/04/19
Portbail	PR 24 Le Rambut	Pied de potence	05/04/19
Portbail	PR 27 Le Domaine de la mer Le Rozé	Potence poste	05/04/19
Portbail	PR 28 La Dielle	Pied de potence	05/04/19
Portbail	PR 30 Le Hameau Bellée	Pied de potence pompes	05/04/19
Portbail	PR 30 Le Hameau Bellée	Pied de potence panier dégrillage	05/04/19

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Portbail	PR 30 Le Hameau Bellée	Potence poste	05/04/19
Portbail	PR 29 La Mare	Pied de potence	05/04/19
Portbail	PR 29 La Mare	Potence poste	05/04/19
Portbail	PR 31 Lindberg Plage	Pied de potence	15/04/19
Portbail	PR 31 Lindberg Plage	Potence nue poste	15/04/19
Portbail	PR 32 Clos de Mielles (Privé) - Portbail	Pied de potence	15/04/19
Portbail	PR 32 Clos de Mielles (Privé) - Portbail	Potence avec treuil poste	15/04/19
Portbail	PR 35 Hameau de la Marinay	Pied de potence pompes	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Monorail avec chariot tamiseur n°2	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Monorail avec chariot tamiseur n°1	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Pied de potence n°4 BA	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Palonnier n°1	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Pied de potence n°3 BA	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Pied de potence levage cassettes	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Palan à chaîne n°5 (atelier) 500Kg	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Palan à chaîne n°3 (atelier) 250Kg	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Monorail avec chariot et palan n°2 centrifugeuse	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Monorail avec chariot et palan n°1 centrifugeuse	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Monorail local surpresseur d'air	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Palan à chaîne (atelier)	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Transpalette manuel	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Pied de potence n°1 BA	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Palonnier n°2	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Palan à chaîne n°4 (atelier) 500Kg	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Palan à chaîne n°2 (atelier) 250Kg	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Palan à chaîne n°6 (atelier) 500kg	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Pied de potence n°2 BA	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Potence poste toutes eaux	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Potence pompe transfert vers fosse de stockage	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Potence pompe transfert vers bassin d'aération	15/04/19
Portbail	STEP de Portbail	Monorail surpresseurs d'air membranes	15/04/19
Saint-Lô-d'Ourville	PR 34 Hameau Saint Siméon	Pied de potence pompes	04/04/19
Saint-Lô-d'Ourville	PR 34 Hameau Saint Siméon	Potence nue poste	04/04/19
Saint-Lô-d'Ourville	Lagune de Saint Lo d'Ourville	Potence sur pied nue	04/04/19



## LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

### Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

5005010002 - CA LE COTENTIN - EX SD PORTBAIL AC DSP Contrat du : 01/06/2017 au : 31/05/2023 - Clause de renouvellement : C Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2019		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Année de Réalisation
PR 31 Lindberg Plage	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel						1 100		
PR 30 Le Hameau Bellée	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel					4 550			
PR 29 La Mare	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel					1 290			
PR 27 Le Domaine de la mer Le Rozé	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel					1 100			
PR 26 Mairie Le Prieuré	Pompe de relevage	Renouvellement complet du matériel		880						
PR 21 La Caillouerie le port	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel		1 100						
PR 20 Hippodrome	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel				8 870				
PR 20 Hippodrome	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel					4 200			

PR 19 Foch	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel				1 100			
PR 17 Aubert	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel			9 490				
PR 17 Aubert	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel			5 560				
STEP de Portbail	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel			1 640				
STEP de Portbail	Ensacheur à déchets n°1	Renouvellement complet du matériel				1 500			
STEP de Portbail	Agitateur fosse de consigne	Renouvellement complet du matériel					2 880		
STEP de Portbail	Agitateur fosse de stockage	Renouvellement complet du matériel					1 610		
STEP de Portbail	Pompe toutes eaux n°1	Renouvellement complet du matériel				1 610			
STEP de Portbail	Agitateur brassage et circulation liqueur mixte n°1	Renouvellement complet du matériel					7 250		
STEP de Portbail	Diffuseurs rampe n°1 (24)	Renouvellement complet du matériel				2 250			
STEP de Portbail	Ballon de surpression soutirage des boues	Renouvellement complet du matériel			4 240				
STEP de Portbail	Pompe de recirculation des boues réacteur n°2	Renouvellement complet du matériel			1 000				
STEP de Portbail	Module membranaire	Renouvellement complet du			33 190				<b>2017</b>

	n°3	matériel							
STEP de Portbail	Module membranaire n°2	Renouvellement complet du matériel	33 190						<b>2017</b>
STEP de Portbail	Module membranaire n°4	Renouvellement complet du matériel			33 190				<b>2017</b>
STEP de Portbail	Module membranaire n°1	Renouvellement complet du matériel	33 190						<b>2017</b>
STEP de Portbail	Centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel						5 900	
STEP de Portbail	Sonde mesure O2 dissous réacteur membranaire Aqua RM	Renouvellement complet du matériel					1 130		
STEP de Portbail	Sonde mesure MES réacteur membranaire Aqua RM	Renouvellement complet du matériel					3 130		
STEP de Portbail	Sonde mesure O2 dissous bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel					1 130		
STEP de Portbail	Sonde mesure Redox bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel					1 060		
STEP de Portbail	Préleveur Eau Brute	Renouvellement complet du matériel	3 500						
STEP de Portbail	Ballon anti-bélier eau industrielle	Renouvellement complet du matériel			3 340				
STEP de Portbail	Détecteur NH3 casiers boues	Renouvellement complet du matériel					870		
STEP de Portbail	Détecteur NH3 déshydratation des boues	Renouvellement complet du matériel					870		
STEP de	Centrale de	Renouvellement					890		

Portbail	détection des gaz traitement des boues	complet du matériel											
STEP de Portbail	Détecteur H2S traitement des boues	Renouvellement complet du matériel					670						
STEP de Portbail	Détecteur H2S Prétraitements	Renouvellement complet du matériel					670						
STEP de Portbail	Centrale de détection des gaz prétraitements	Renouvellement complet du matériel					810						

5005010002 - CA LE COTENTIN - EX SD PORTBAIL AC DSP Contrat du : 01/06/2017 au : 31/05/2023 Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2019	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total (€)
<b>Dotations(€)</b>	26 587	45 347	45 347	45 347	45 347	45 347	18 760	<b>272 082</b>

5005010002 - CA LE COTENTIN - EX SD PORTBAIL AC DSP Contrat du : 01/06/2017 au : 31/05/2023 Coefficients en Compte au : 31/12/2019	2017	2018	2019
<b>Coefficient de la dotation</b>	1,00000	0,99950	1,02630
<b>Coefficient de report de solde</b>	1,00000	1,00000	1,00000

5005010002 - CA LE COTENTIN - EX SD PORTBAIL AC DSP Contrat du : 01/06/2017 au : 31/05/2023 Bilan financier en Compte au : 31/12/2019	2017	2018	2019	Total (€)	
<b>Dotation actualisée (€)</b>	26 587	45 324	46 540	<b>118 451</b>	
<b>Report de solde actualisé (€)</b>	0	- 110 265	- 97 644		
Non programmé dans le contrat	PARTIEL	522	1 309	521	<b>2 352</b>
	TOTAL	3 570	31 395	5 620	<b>40 585</b>
Programmé dans le contrat	PARTIEL			4 364	<b>4 364</b>
	TOTAL	132 760			<b>132 760</b>
<b>Total renouvellement(€)</b>	<b>136 852</b>	<b>32 704</b>	<b>10 505</b>	<b>180 061</b>	
<b>Solde(€)</b>	<b>- 110 265</b>	<b>- 97 644</b>	<b>- 61 610</b>		

5005010002 - CA LE COTENTIN - EX SD PORTBAIL AC DSP Contrat du : 01/06/2017 au : 31/05/2023 Renouvellement Réalisé en Compte année : 2019	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
PR 8 les Carreaux- Denneville	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel	10/12/2019	814
PR 30 Le Hameau Bellée	Débitmètre refoulement vers station	Remplacement de composants ou rénovation	30/01/2019	521
STEP de Portbail	Vanne isolement rampe n°6	Renouvellement complet du matériel	09/09/2019	120
	Vanne isolement rampe n°5	Renouvellement complet du matériel	09/09/2019	120
	Vanne isolement rampe n°4	Renouvellement complet du matériel	09/09/2019	120
	Vanne isolement rampe n°3	Renouvellement complet du matériel	09/09/2019	120
	Vanne isolement rampe n°2	Renouvellement complet du matériel	09/09/2019	120
	Vanne isolement rampe n°1	Renouvellement complet du matériel	10/05/2019	120
STEP de Portbail	Pompe de recirculation des boues réacteur n°2	Remplacement de composants ou rénovation	22/05/2019	932
STEP de Portbail	Vanne de décharge réacteur Aqua RM n°2	Renouvellement complet du matériel	15/03/2019	1 340
STEP de Portbail	Centrifugeuse	Remplacement de composants ou rénovation	08/07/2019	3 432
STEP de Portbail	Surpresseur air de service n°2	Renouvellement complet du matériel	19/11/2019	2 747
<b>Total</b>				<b>10 506</b>



# ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

## TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSM DATA

### **1. Introduction**

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

### **2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC**



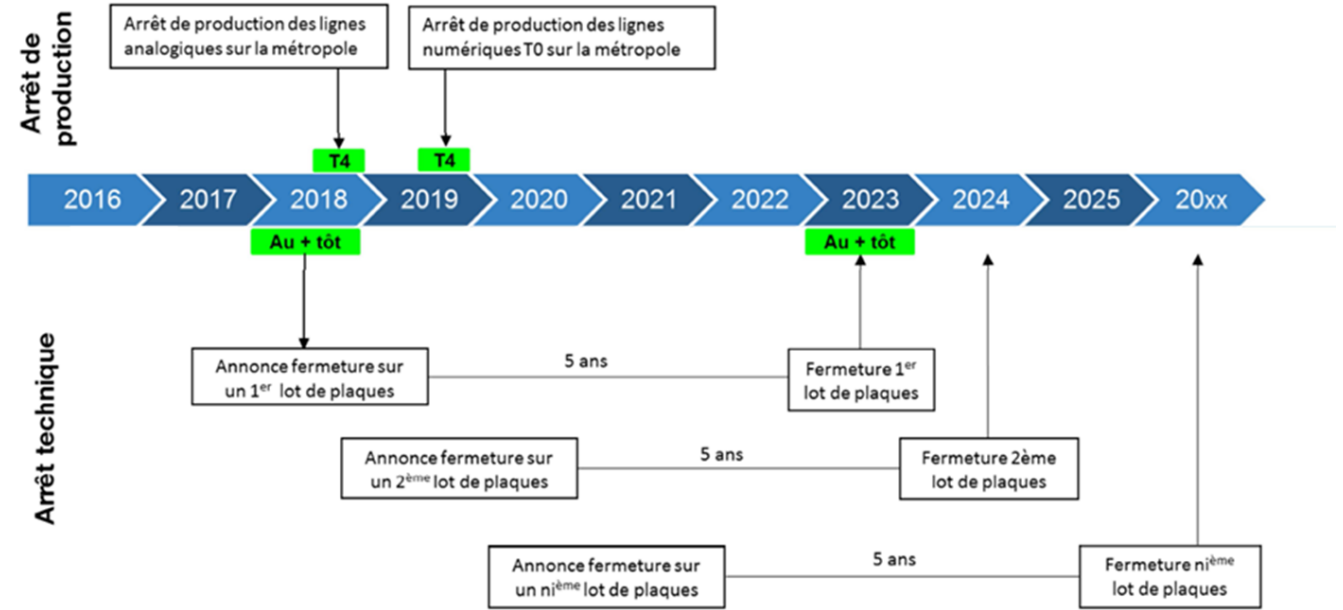
, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

**L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.**

**L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.**





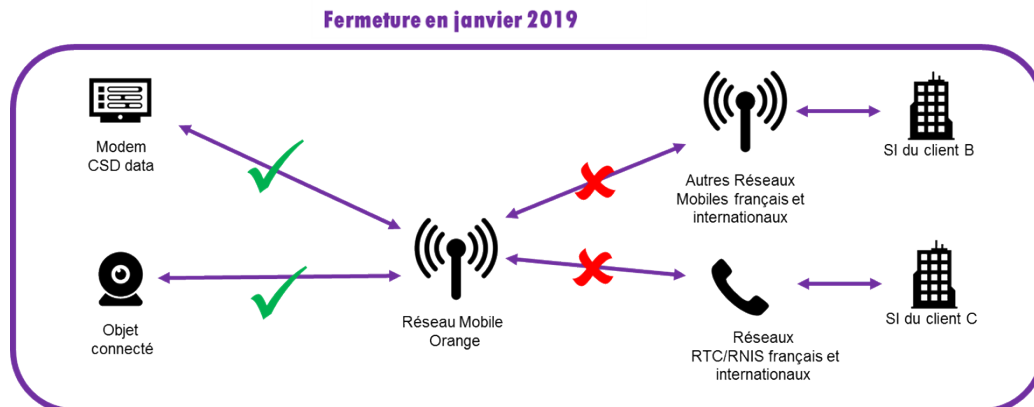
Source du document : Orange

### 3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.

**orange™** a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2019** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

**Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entraîner une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.**



Source du document : Orange





a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019, et l'arrêter définitivement le 31/12/2020.**



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

#### **4. Evolution et aménagement à prévoir**

##### **a. Nouveaux modes de communications**

**Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.**

Les communications en numérique IP permettent :

- **des temps de connections rapides**
- **l'échange des informations de quelques secondes**
- **Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.**

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
  - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
  - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
  - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
  - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée mais encore peu déployée.



## b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

---

**Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.**

---

## c. Aménagement à prévoir sur vos installations



Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Vous trouverez en annexe l'ensemble des installations concernées et le détail des opérations à prévoir.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part.



## ATTESTATIONS D'ASSURANCES

### Attestation Dommages aux Biens



#### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS –  
11 Chemin de Bretagne –  
CS 40082 –  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex.**

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf N°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

**SAUR SAS  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex**

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

*La présente attestation d'assurance, valable du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Paris, le 19 mars 2019

**MMA IARD SA**  
RCS Le Mans 440 048 882  
Siège Social : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126  
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882  
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

## Responsabilité civile

Allianz Global Corporate & Specialty SE

### Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
11, Chemin de Bretagne  
CS 40082  
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par les polices n°FRL00042919 & n°FRL00043019 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

#### RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / AVANT RECEPTION / EN COURS DE TRAVAUX

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus pour la période de garantie ..... 30.000.000 euros  
dont :  
Dommages immatériels non consécutifs pour la période de garantie..... 15.000.000 euros

#### RESPONSABILITE CIVILE APRES TRAVAUX / APRES RECEPTION / APRES LIVRAISON

Tous dommages corporels, matériels et immatériels pour la période de garantie ..... 30.000.000 euros  
dont :  
Dommages immatériels non consécutifs pour la période de garantie..... 15.000.000 euros

Cette attestation est valable du 01/04/2019 au 31/03/2020 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 1er avril 2019  
Pour la Compagnie



Allianz Global Corporate & Specialty SE  
Succursale en France  
1 cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris La Défense  
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :  
Königinstrasse 28  
80902 Munich  
Allemagne

Société Européenne Immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312  
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht  
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

[www.agcs.allianz.com](http://www.agcs.allianz.com)



## **Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)**



### ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR SAS**  
**11, CHEMIN DE BRETAGNE**  
**CS40082**  
**92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX**  
**SIREN 339.379.984**

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité **du 01/01/2019 au 31/12/2019** couvrant les activités professionnelles suivantes :

#### **ENTREPRISE GÉNÉRALE**

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

#### **TERRASSEMENT**

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

#### **VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)**

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

#### **CONTRACTANT GENERAL**

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

#### **Ouvrages d'hygiène publique :**

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

### **1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE**

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

---

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.

- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :

- travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>1</sup> ou à des recommandations professionnelles du programme

RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>2</sup>,

- pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>3</sup>,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(<sup>1</sup>) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>2</sup>) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE ([www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>3</sup>) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.**





## 2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>o <b>En Habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>o <b>Hors habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>o <b>En présence d'un CCRD :</b> Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

## 3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

Fait à PARIS le 28/12/2018

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations  
Generali Iard



**Attestation Tous risques chantiers****Generali Iard**

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police AH 116929 \_ Attestation



Assuré :

**SAUR SAS**  
 11 Chemin de Bretagne – CS40082  
 92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

<b>Période de validité :</b>	du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020
<b>Fonctionnement de la garantie :</b>	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 <sup>er</sup> avril 2019, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : - le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. - la durée des travaux est inférieure à 36 mois  Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
<b>Biens Assurés :</b>	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
<b>Etendue de la garantie :</b>	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
<b>Territorialité :</b>	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, hors Etats-Unis d'Amérique, Canada et Australie.

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 28 mars 2019

Generali IARD

**GENERALI Iard**  
 SA au capital de 94 630 300 Euros  
 Entreprise régie par le Code des Assurances  
 Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09  
 RCS PARIS B 552 062 663

**Generali IARD**

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros

Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026







# EX SYNDICAT DE PORTBAIL DENNEVILLE - COMPETENCE CAC

## 2019

### Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement

## Table des matières

<b>A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE PORTBAIL.....</b>	<b>3</b>
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE .....	3
<b>B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE .....</b>	<b>4</b>
B.1. LES RACCORDEMENTS.....	4
B.1.1. Les raccordements domestiques .....	4
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	4
B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	4
B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE .....	4
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	4
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra .....	4
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE.....	4
B.4.1. Les postes de relèvement .....	4
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien .....	5
B.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte.....	7
B.6. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	7
<b>C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE PORTBAIL.....</b>	<b>8</b>
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	8
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement .....	8
C.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	8
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	9
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE .....	11
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	11
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	13
C.2.3. La pollution déversée en tête de station .....	14
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement .....	14
C.2.5. Le calcul des rendements .....	17
C.2.6. Le suivi bactériologique .....	18
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	18
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS .....	19
C.3.1. Les boues .....	19
C.3.2. Les autres sous-produits.....	20
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS .....	20
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année .....	20
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	20
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE.....	20
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement .....	20
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement .....	20
C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ .....	21
Paramètres physicochimiques .....	21
C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE .....	24
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT .....	24

## A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE PORTBAIL

### A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

<b>Agglomération d'assainissement</b>		<b>Code Sandre</b>	-	
Commune	PORTBAIL			
Taille de l'agglomération				
<b>Système de collecte</b>		<b>Code Sandre</b>	035041202SCL	
Nom	STEP de Portbail			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Didier Allain / didier.allain@saur.com			
<b>Station de traitement des eaux usées</b>		<b>Code Sandre</b>	035041202000	
Nom	STEP de Portbail			
Lieu d'implantation	PORTBAIL			
Date de mise en œuvre	2000			
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Cotentin			
<b>Capacité Nominale</b>	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m <sup>3</sup> /jour	Q Pointe en m <sup>3</sup> /heure	Equivalent habitant
	Temps sec	1 075	65	6 000
Temps pluie	720	1 075		
Débit de référence	1110 m <sup>3</sup> /j			
<b>Charge entrante en DBO5 maximale (année 2019)</b>		155,25 kg/jour	2 588 eq. Hab.	
<b>File Eau</b>	Type de traitement	Boues activées		
	Filière de traitement	Boues activées réacteurs membranaires		
<b>File Boue</b>	Type de traitement	Epaississement et déshydratation		
	Filières de traitement	Stabilisation : Chaulage Déshydratation : Centrifugation		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Didier Allain / didier.allain@saur.com			
<b>Milieu récepteur</b>				
Nom	le Genetot			
Type	Rejet superficiel			

## B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

### B.1. LES RACCORDEMENTS

#### B.1.1. Les raccordements domestiques

Voir le rapport annuel du délégataire

#### B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Il n'y a pas d'industriel avec convention de rejet raccordé au réseau

### B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Les travaux sur le système de collecte sont détaillés dans le Rapport Annuel du Déléguataire.

### B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Les interventions pour contrôle et la surveillance du système de collecte sont détaillés dans le Rapport Annuel du Déléguataire et correspondent aux obligations contractuelles.

### B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE

#### B.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
DENNEVILLE	PR 1 Les Courlis -Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 2 Poste SUD rue du Centre - Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 3 rue de la gamburie - Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 4 Impasse du golf - Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 5 Rue Pelca - Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 6 Poste Nord rue des Burgerets - Denn	60 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 7 Grande rue - Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2011	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 8 les Carreaux- Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2011	Oui	Non
DENNEVILLE	PR 9 Les Kerdes - Denneville	10 m <sup>3</sup> /h	2011	Oui	Non
PORTBAIL	PR 10 Le Havre - Portbail	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
PORTBAIL	PR 11 La Roque - Portbail	10 m <sup>3</sup> /h	-	Oui	Non
PORTBAIL	PR 12 RD 15 - Portbail	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
PORTBAIL	PR 13 les Bouillons - Portbail	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
PORTBAIL	PR 14 La riviere - Portbail	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
PORTBAIL	PR 15 Jacquin - Portbail	10 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
PORTBAIL	PR 16 Hameau Fleury - Portbail	10 m <sup>3</sup> /h	-	Oui	Non
PORTBAIL	PR 17 Aubert	90 m <sup>3</sup> /h	2009	Oui	Non
PORTBAIL	PR 18 Camping Vieux fort	10 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 19 Foch	10 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
PORTBAIL	PR 20 Hippodrome	60 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 21 La Caillouerie le port	10 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 22 Le clos d'Amont	10 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 23 Le Galissou	10 m <sup>3</sup> /h	-	Oui	Non
PORTBAIL	PR 24 Le Rambut	10 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 25 Le Rosier	5 m <sup>3</sup> /h	-	Non	Non
PORTBAIL	PR 26 Mairie Le Prieuré	5 m <sup>3</sup> /h	-	Non	Non
PORTBAIL	PR 27 Le Domaine de la mer Le Rozé	10 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 28 La Dielle	10 m <sup>3</sup> /h	2010	Oui	Non
PORTBAIL	PR 29 La Mare	10 m <sup>3</sup> /h	2011	Oui	Non
PORTBAIL	PR 30 Le Hameau Bellée	60 m <sup>3</sup> /h	2011	Oui	Non
PORTBAIL	PR 31 Lindberg Plage	60 m <sup>3</sup> /h	2012	Oui	Non
PORTBAIL	PR 32 Clos de Mielles (Privé) - Portbail	-h	-	Oui	Non
PORTBAIL	PR 35 Hameau de la Marinay	-	-	Oui	Non
SAINT-LO-D'OURVILLE	PR 33 Saint Lô d'Ourville vers Step	-	-	Oui	Non
SAINT-LO-D'OURVILLE	PR 34 Hameau Saint Siméon	-	-	Oui	Non

#### **B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien**

Les interventions d'entretien du système de collecte seront détaillées dans le Rapport Annuel du Délégué et correspondent aux obligations contractuelles.

### **B.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE**

Il n'y a pas eu de déversement au milieu par le système de collecte au cours de l'année 2019.

### **B.6. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE**

Le réseau draine beaucoup d'eaux parasites en périodes pluvieuses et de nappe haute :

Le volume journalier en entrée station peut atteindre jusqu'à plus de 5 fois le volume journalier enregistré par temps sec en période de nappe basse.

Les secteurs les plus concernés par ces eaux parasites sont :

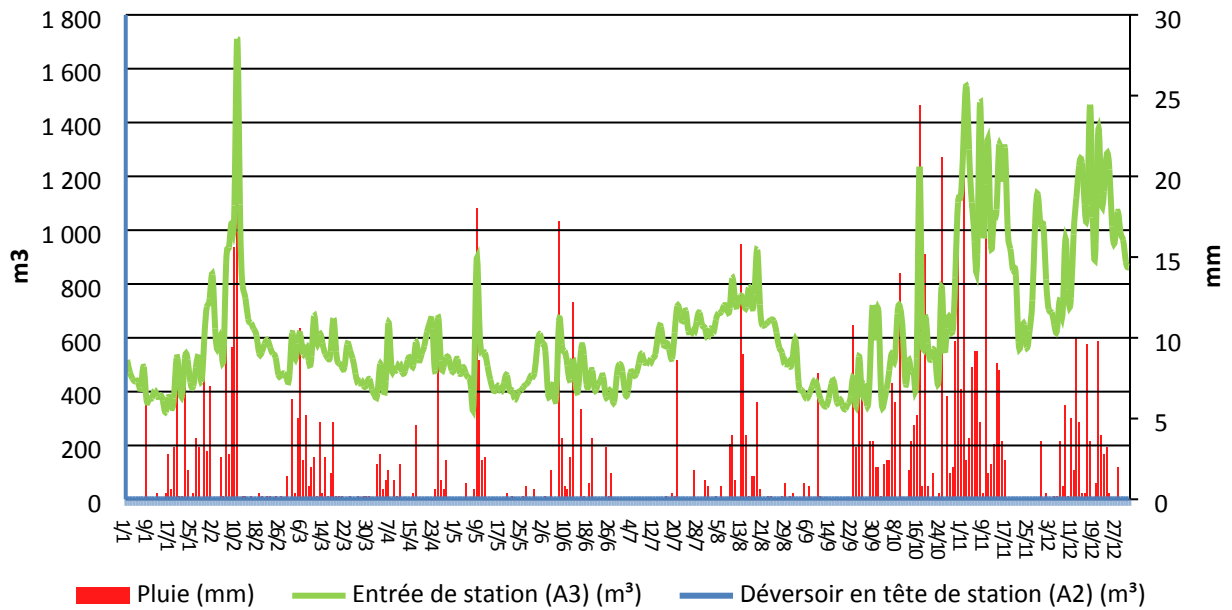
1. Le hameau Fleury à Portbail
2. Le bourg de Portbail
3. Les Carreaux à Denneville bourg
4. Le bourg de St lô d'Ourville

## C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE PORTBAIL

### C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

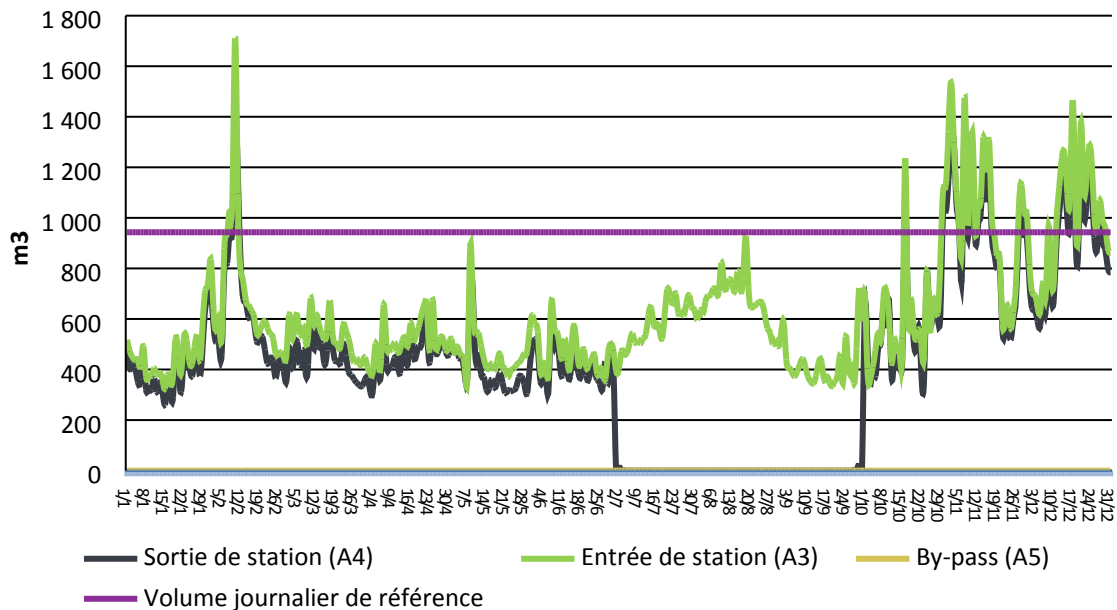
#### C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m<sup>3</sup>/j



#### C.1.2. Volume sortant du système de traitement

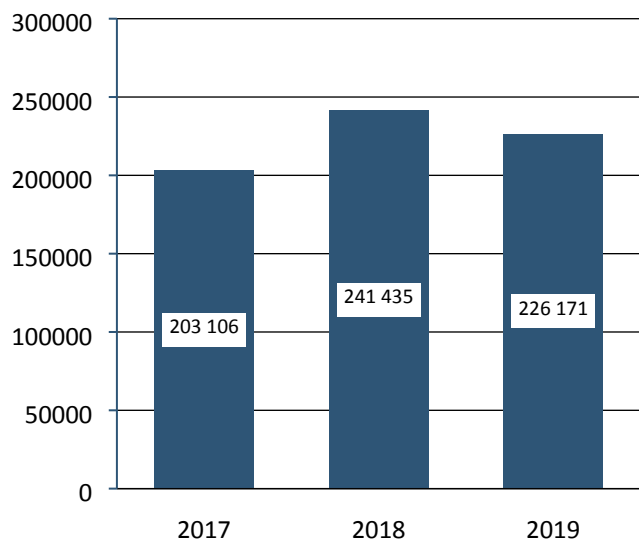
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m<sup>3</sup>/j



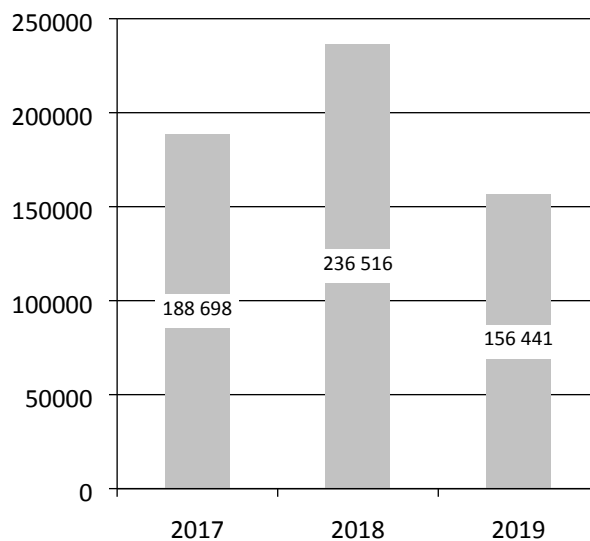
### C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2017	11 551	16 786	18 971	14 475	15 445	11 449	17 125	21 520	15 930	15 273	17 940	26 641	203 106
Entrée de station (A3) (m3)	2018	35 813	25 731	29 061	26 434	18 629	13 500	17 983	21 290	11 743	11 935	10 723	18 593	241 435
Entrée de station (A3) (m3)	2019	14 052	19 727	16 425	15 555	14 657	13 969	17 826	20 911	12 617	19 297	30 583	30 552	226 171
Sortie de station (A4) (m3)	2017	11 464	15 910	18 430	14 607	15 804	11 751	17 504	19 438	14 501	13 588	15 924	19 777	188 698
Sortie de station (A4) (m3)	2018	35 813	25 731	29 061	26 434	18 629	13 500	17 983	21 290	11 570	10 987	9 239	16 279	236 516
Sortie de station (A4) (m3)	2019	12 328	17 751	13 716	13 783	12 467	12 486	0	0	0	17 806	28 298	27 806	156 441
Pluie (mm)	2017	40	52	56	13	48	12	15	0	0	0	0	0	236
Pluie (mm)	2019	59,4	66,8	51,4	32,6	35,4	54,8	13,2	50,2	49,8	160	112,4	70	756

**Evolution du volume annuel  
Entrée de station (A3) en m3**



**Evolution du volume annuel  
Sortie de station (A4) en m3**



## C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

### Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

### Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

### Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

### Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

### Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ ( $C_e$ : entrée ; $C_s$ : sortie)

- $F_r$  : Flux réglementaire ( $F_e$  : entrée ;  $F_s$  : sortie)
- $V_r$  : Volume réglementaire ( $F=V_e$  : entrée ;  $V_s$  : sortie)

### Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- $F_s$  : Flux réglementaire sortie
- $F_e$  : Flux réglementaire entrée

### C.2.1. Evolution des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

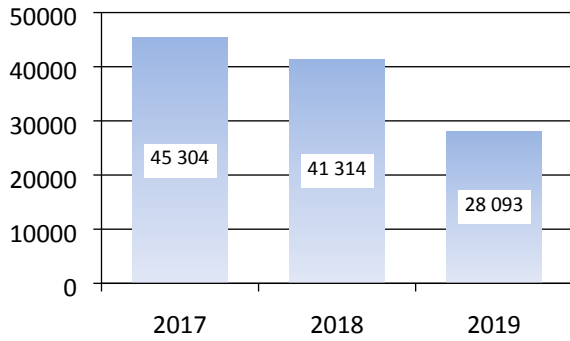
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m<sup>3</sup>) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m<sup>3</sup>) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m<sup>3</sup>)] x 365 /1000

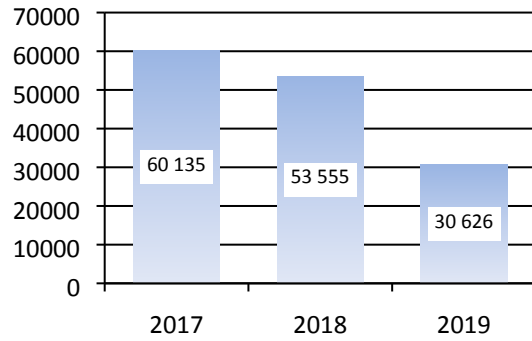




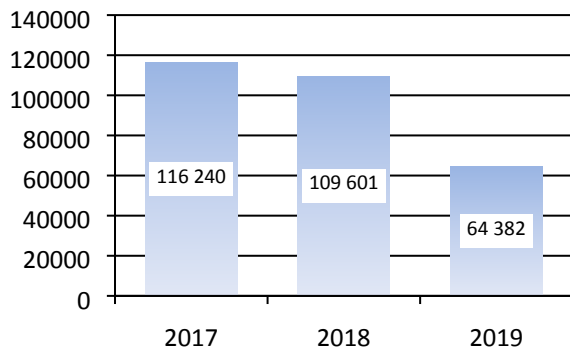
**Evolution des charges entrantes totales  
 annuelles  
 DBO5 en kg/an**



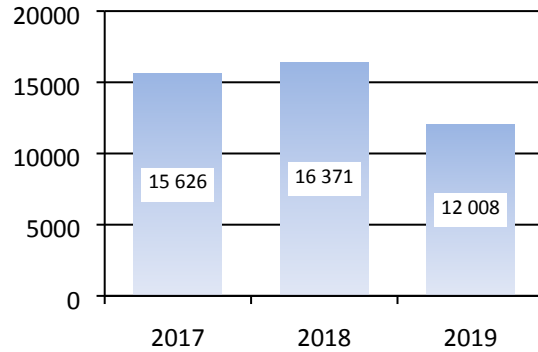
**Evolution des charges entrantes  
 totales annuelles  
 MES en kg/an**



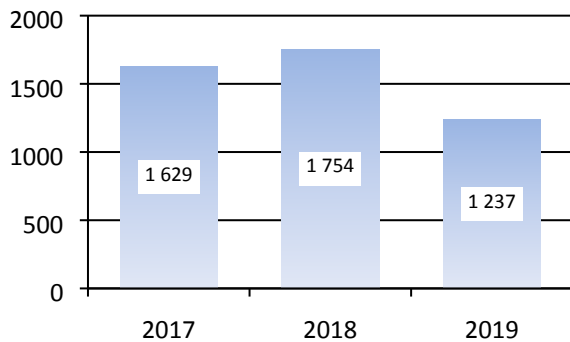
**Evolution des charges entrantes totales  
 annuelles  
 DCO en kg/an**



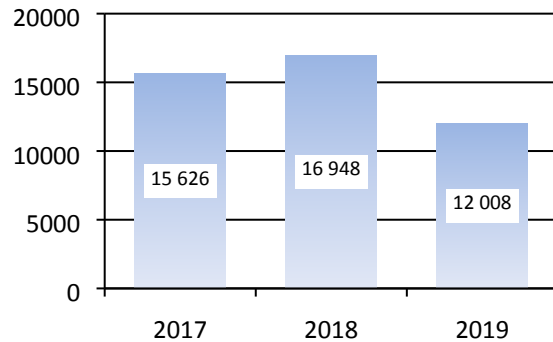
**Evolution des charges entrantes  
 annuelles  
 Azote Kjeldhal en kg/an**



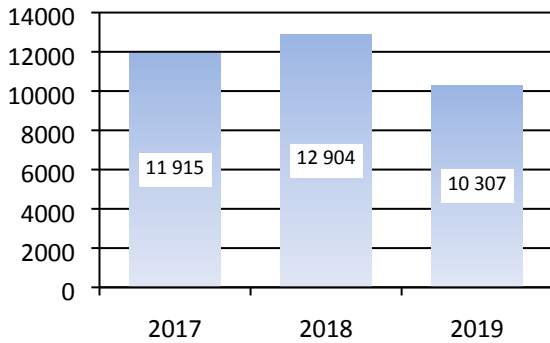
**Evolution des charges entrantes totales  
 annuelles  
 Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes  
 totales annuelles  
 Azote Global en kg/an**



### Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



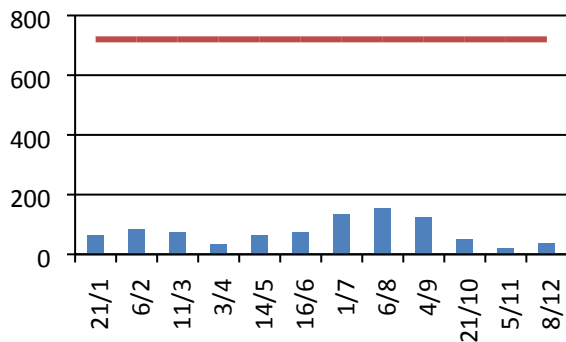
#### C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

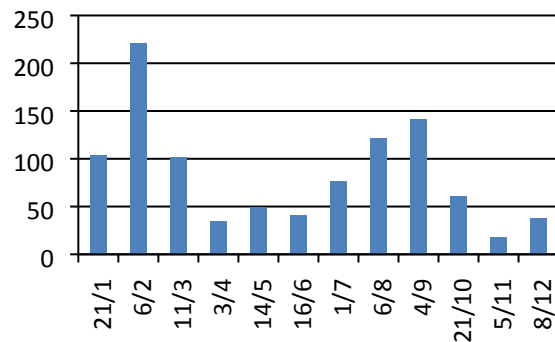
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire  $Fe$  kg/j = Concentration réglementaire  $Ce$  (mg/L) x Volume réglementaire entrée  $Ve$  (m<sup>3</sup>) / 1000

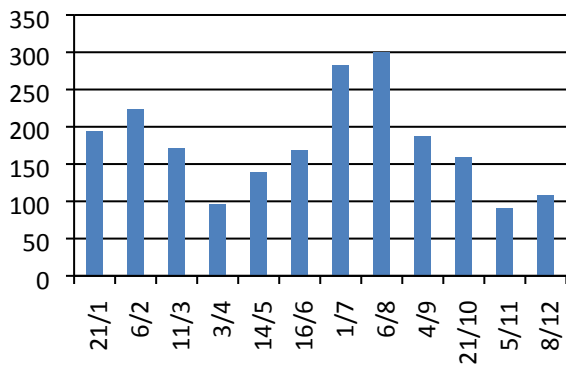
**Charge entrante  
 DBO5 en kg/j**



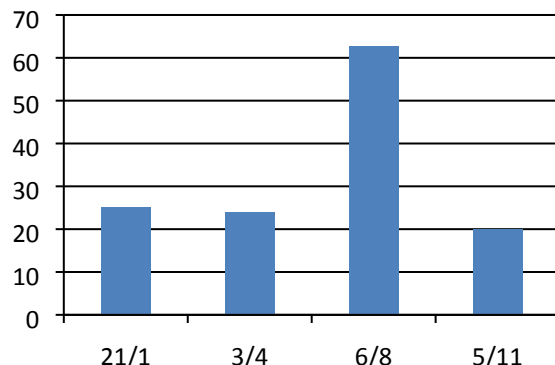
**Charge entrante  
 MES en kg/j**



**Charge entrante  
 DCO en kg/j**

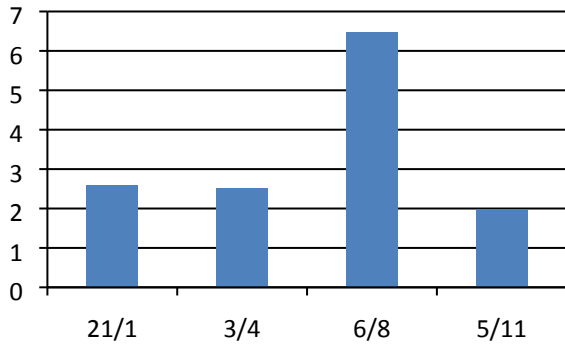


**Charge entrante  
 Azote Kjeldhal en kg/j**

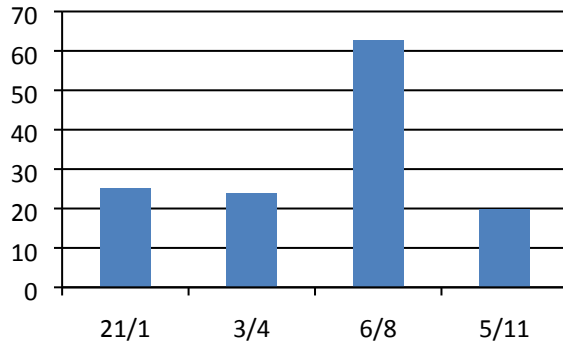




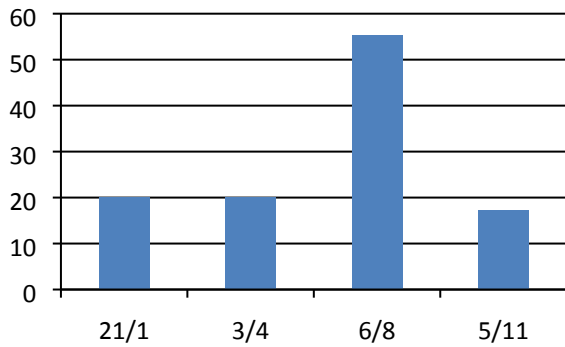
**Charge entrante  
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante  
Azote global en kg/j**



**Charge entrante  
Azote ammoniacal en kg/j**



**C.2.3. La pollution déversée en tête de station**

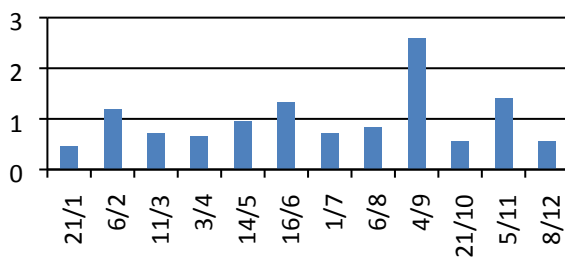
Il n'y a pas eu de déversement en tête de station en 2019

**C.2.4. La pollution sortante du système de traitement**

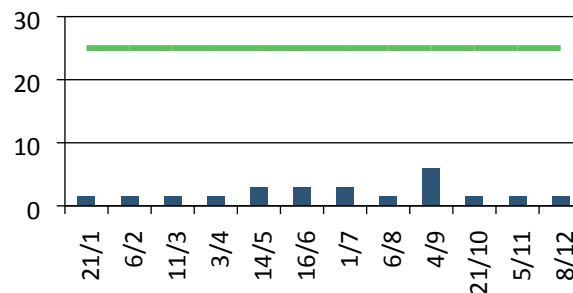
Flux réglementaire sortie  $F_s$  kg/j = Concentration réglementaire sortie  $C_s$  (mg/L) x Volume réglementaire sortie  $V_s$  (m<sup>3</sup>)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

**Charge sortante  
DBO5 en kg/j**

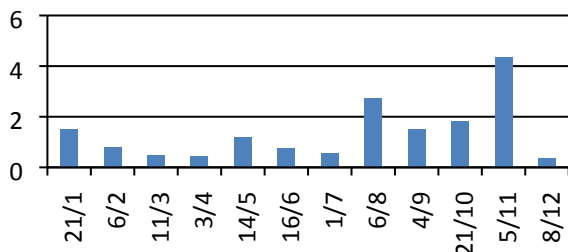


**Concentration sortante DBO5 en  
mg/l**

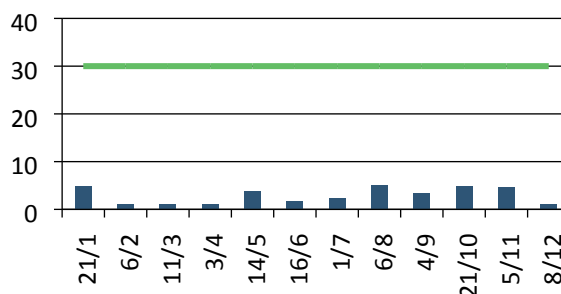




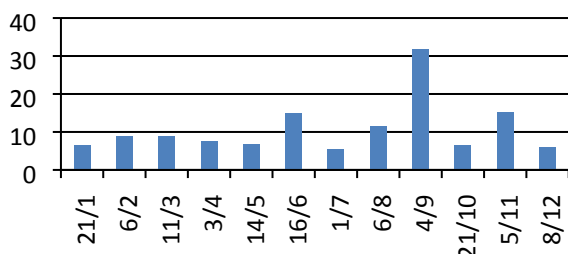
**Charge sortante  
MES en kg/j**



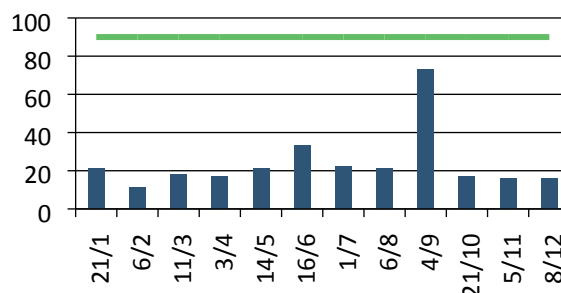
**Concentration sortante MES en mg/l**



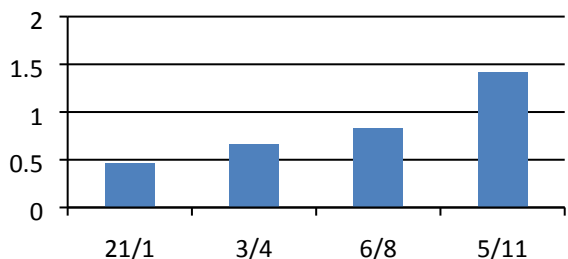
**Charge sortante  
DCO en kg/j**



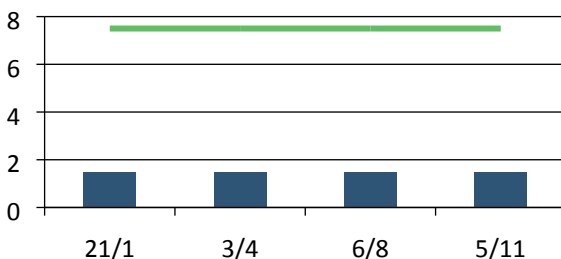
**Concentration sortante DCO en mg/l**



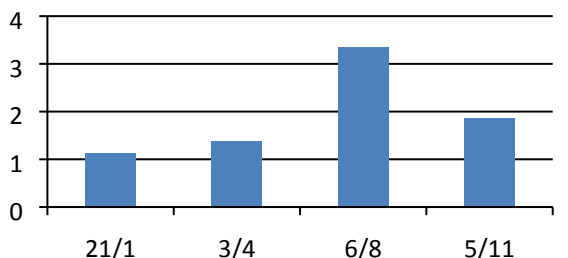
**Charge sortante  
Azote Kjeldhal en kg/j**



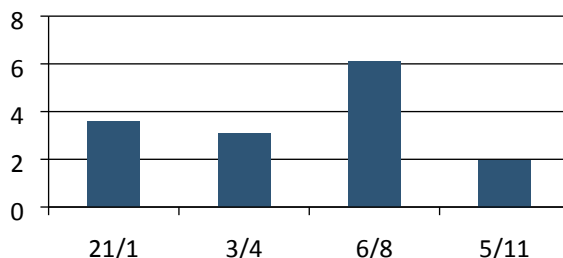
**Concentration sortante Azote Kjeldhal  
en mg/l**



**Charge sortante  
Phosphore en kg/j**

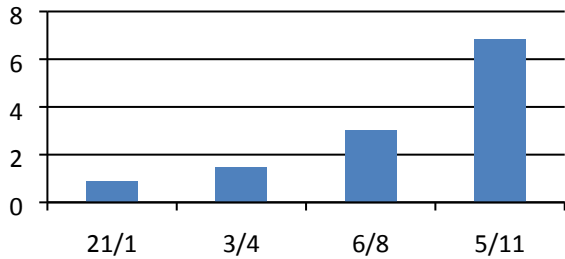


**Concentration sortante Phosphore en  
mg/l**

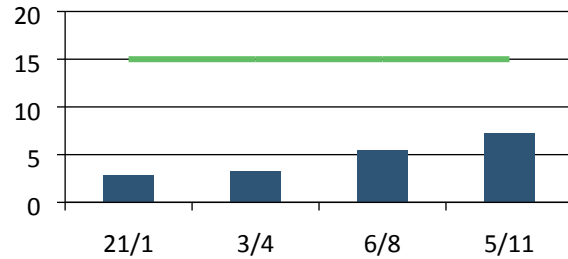




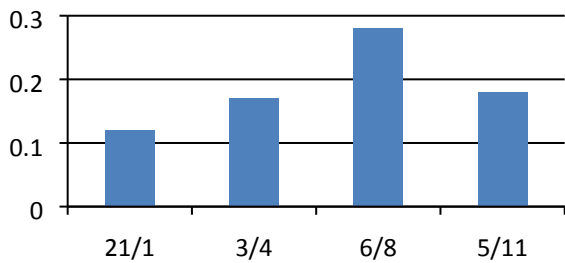
**Charge sortante  
Azote global en kg/j**



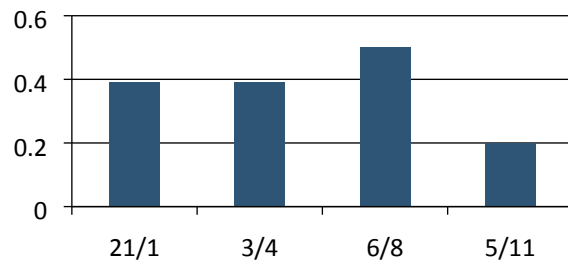
**Concentration sortante Azote global en  
mg/l**



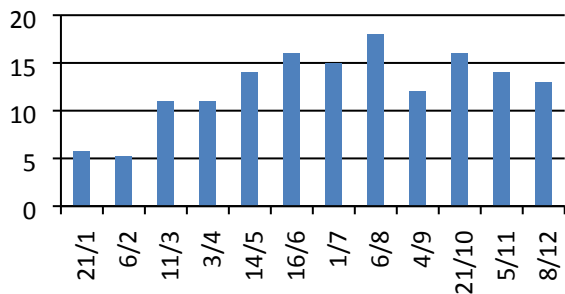
**Charge sortante  
Azote ammoniacal en kg/j**



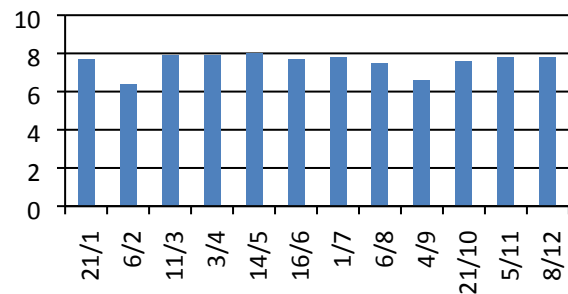
**Concentration sortante Azote  
ammoniacal en mg/l**



**Température en sortie en °C**



**pH en sortie**



### C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire  $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

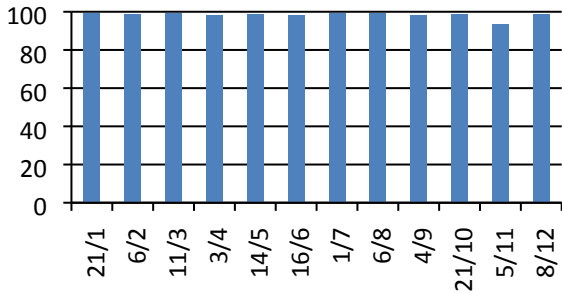
**Flux réglementaire entrée  $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$**

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

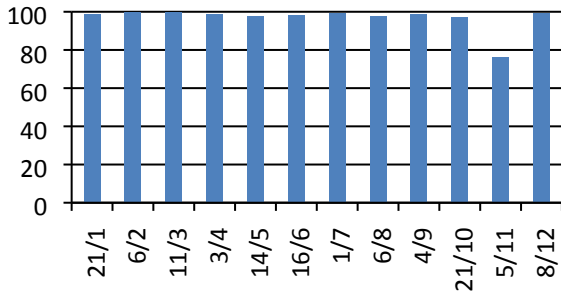
**Flux réglementaire sortie  $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$**

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

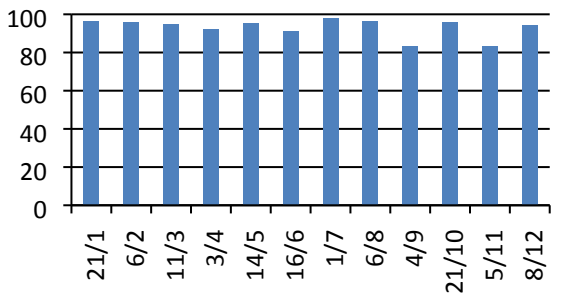
**Rendement DBO5 en %**



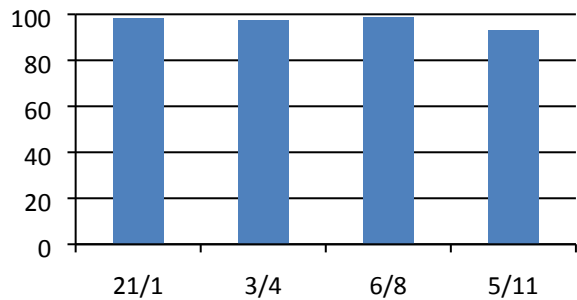
**Rendement MES en %**



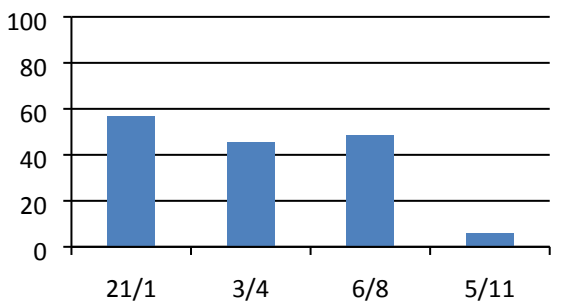
**Rendement DCO en %**



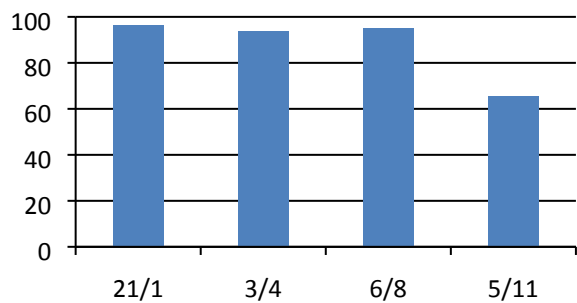
**Rendement Azote Kjeldhal en %**



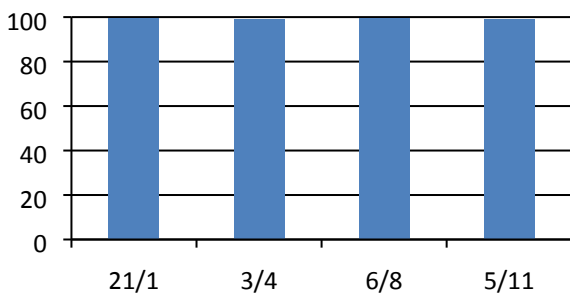
**Rendement Phosphore en %**



**Rendement Azote Global en %**



**Rendement Azote Ammoniacal en %**



### C.2.6. Le suivi bactériologique

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
07/02/2019	A4 - Sortie de station (R)	28
12/03/2019	A4 - Sortie de station (R)	248
04/04/2019	A4 - Sortie de station (R)	248
17/06/2019	A4 - Sortie de station (R)	202
02/07/2019	A4 - Sortie de station (R)	219
17/07/2019	A4 - Sortie de station (R)	288
01/08/2019	A4 - Sortie de station (R)	670
07/08/2019	A4 - Sortie de station (R)	258
08/08/2019	A4 - Sortie de station (R)	620
22/10/2019	A4 - Sortie de station (R)	210
06/11/2019	A4 - Sortie de station (R)	412
09/12/2019	A4 - Sortie de station (R)	731

### C.2.7. Le suivi du milieu récepteur

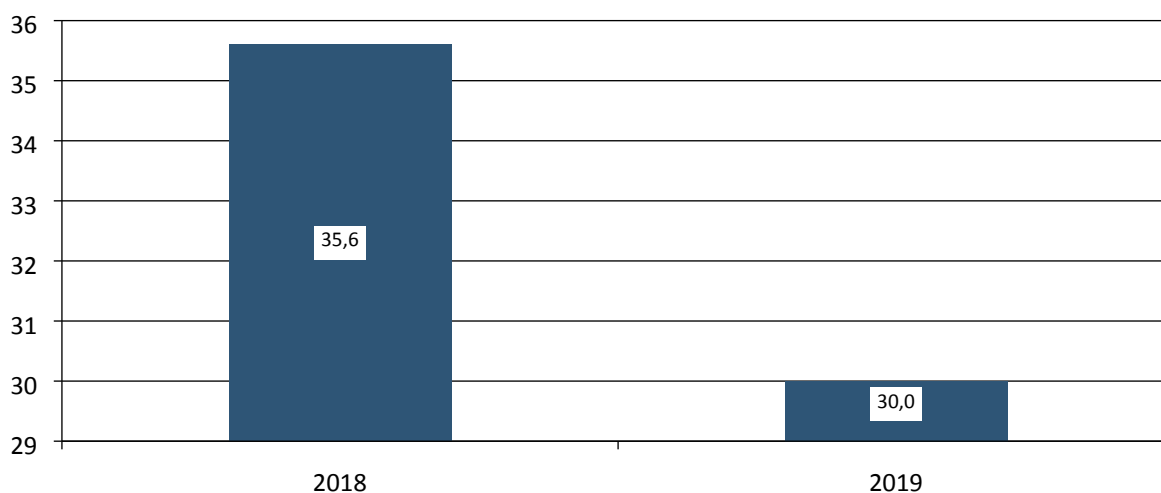
Sans objet

## C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS

### C.3.1. Les boues

Boues	Quantité annuelle brute (m <sup>3</sup> )	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	-	30.00
Boues évacuées (point S6 et S17)	300	31.33

### Boues produites par tonne de matière sèche par an



### Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage ag	51,84	100.00%	

### C.3.2. Les autres sous-produits

#### Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	3 183	Refus dégrillage évacué vers dé

## C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS

### C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	489 557

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

### C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Poly anion poudre	Boues	1 375

## C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE

### C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Il n'y a pas eu de faits marquants sur le système de traitement au cours de l'année 2019.

### C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Il n'y a pas de déversements en 2019

## C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

### Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).





	Débit journalier de référence (m3/j)	943	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	720															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		4		4		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		96,7	2,88	93,1	23,83	98,3	2,25	87,8	4,73	96,7	1,5	0,37	0,02	6,43	39,2	3,69
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		4		4		3	3	3	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		-	-	-	-	98,3	2,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		-	30	-	90	-	25	-	15	-	7,5	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		1		1		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-	-	-	-	
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (\*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(\*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



## C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Matériel	date de vérification	conformité	actions d'entretien	renouvellement
Débitmètres électromagnétiques Eau brutes eau traitée et extraction des boues	22/01/2019 16/05/2019 05/09/2019 06/11/2019	Conforme	Vérification du zéro électrique	
Préleveurs d'échantillon Eau Brute	22/01/2019 16/05/2019 05/09/2019 06/11/2019	Conforme	Nettoyage du bocal doseur et des bidons de prélèvement après chaque bilan	
Préleveurs d'échantillon Eau Traitée	22/01/2019 16/05/2019 05/09/2019 06/11/2019	Conforme	Nettoyage du bocal doseur et des bidons de prélèvement après chaque bilan	

## C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

Les 12 bilans d'autosurveillance effectués en 2019 permettent d'estimer la pollution entrante à 1370 Equivalents habitants en pollution carbonée et 2280 Equivalents Habitants en pollution azotée elle atteint environ 4500 Equivalents habitants le 6 août 2019.

La qualité du rejet est satisfaisante tant sur le plan physico chimique que sur le plan bactériologique, tous les paramètres sont conformes aux exigences de l'arrêté d'autorisation de rejet.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



16.

LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

**Autosurveillance** : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

**Biens financés par la collectivité** = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

**Biens de retour** = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

**Biens de reprise** = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

**Bilan journalier** : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement épuratoire) aux performances que doit satisfaire l'installation.

**Bilan annuel** : Il concrétise l'efficacité de traitement sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

**Branchements** : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchement placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations privatives de l'utilisateur.

**CARE** : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

**Client** : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de l'eau.

**Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement** : Il s'agit des opérations de renouvellement imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

**Contrat d'abonnement** : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

**Contrôle officiel** : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

**Echantillon** : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

**Equivalent Habitant (Eq. Hab.)** : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

**Garantie pour continuité de service** (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

**Taux d'eaux parasites** : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

**Paramètre d'une analyse** : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station

reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une importance telle qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_128-DE



17.

LES NOUVEAUX  
TEXTES  
REGLEMENTAIRES



## LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

*Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2019 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.*

*Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.*

### PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

- **Loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement**
- **Décret n° 2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité**  
La loi du 24 juillet 2019 a créé l'Office français de la biodiversité (« OFB ») en vue de rapprocher les expertises complémentaires de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage au service de la reconquête pour la biodiversité et de renforcer l'exercice de la police de l'environnement. Ce nouvel établissement résulte de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Le décret en fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement.
- **Décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant des dispositions du code général des collectivités territoriales**  
Le décret ajuste les conditions d'exercice par les départements de l'assistance technique qu'ils fournissent à certaines communes et à leurs groupements ainsi que les conditions d'éligibilités de ces derniers. Il ajuste les champs d'intervention en matière d'assainissement, de protection de la ressource en eau et de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, et précise les champs d'intervention en matière de voirie, d'aménagement et d'habitat. Enfin, il précise les champs d'intervention en matière de prévention des inondations, en application de l'article 8 de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.
- **Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau**  
Le projet de règlement européen se recentre sur l'irrigation, tout en prévoyant que « *les États membres peuvent prévoir le recours à l'eau de récupération pour d'autres fins, notamment des fins industrielles, environnementales et de services collectifs* ».

### ENVIRONNEMENT

- **Modification de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à la Loi sur l'eau**  
Une consultation publique a été lancée par le MTES en mai 2019 sur une modification de la nomenclature des IOTA soumis à la Loi sur l'eau, qui porte notamment sur les actes réglementaires suivants :
  - *Décret en Conseil d'État modifiant la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités visés à l'article L. 214-1 du code de l'environnement et certaines dispositions du code de l'environnement et du code général des collectivités territoriales, qui prévoit de modifier le libellé de la rubrique 2.1.3.0 relative à l'épandage des boues de station d'épuration pour y inclure le stockage en vue d'épandage. En conséquence*





la rubrique 2716 de la nomenclature ICPE est modifiée afin d'introduire une exclusion supplémentaire concernant le stockage de boues et mélange de boues issues du traitement des eaux usées désormais encadrées par la rubrique loi sur l'eau 2.1.3.0 relative à l'épandage et au stockage de ces boues. Cette modification permet de rattacher ces ouvrages à une réglementation en lien avec les enjeux de protection du milieu aquatique. Elle permet également d'éviter la superposition de deux réglementations en favorisant l'approche la plus simple pour les porteurs de projets (collectivités) et les services de l'État ;

- Arrêté modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, est modifié afin d'y intégrer des prescriptions techniques liées au stockage des boues et mélange de boues (nouvel article 5) ;
- Arrêté modifiant l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées, qui modifie (i) l'article R. 211-29 du Code de l'environnement pour intégrer la possibilité du mélange de boues issues du traitement des eaux usées, et (ii) le IX de l'article D. 181-15-1 du Code de l'environnement pour préciser et clarifier les pièces demandées pour les boues de station d'épuration.

### EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations et à la protection des marins contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante**
- **Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis (NOR : MTRT1913853A)**

Le décret fixe le calendrier d'entrée en vigueur des dispositions relatives du repérage avant travaux (RAT) de l'amiante pour 6 domaines d'activité jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020, selon la date d'entrée en vigueur des arrêtés mentionnés à l'article R. 4412-97 du Code du travail. Le décret rend obligatoire le recours à des organismes accrédités par le COFRAC ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen afin de procéder aux analyses des échantillons prélevés sur des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. Enfin, il prévoit les modalités de déclaration en cas d'exposition accidentelle, en matière de protection des marins contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante.

L'arrêté précise les situations ou conditions dans lesquelles il peut être constaté l'impossibilité de réaliser tout ou partie du repérage amiante, ainsi que les mesures que l'entreprise appelée à réaliser l'opération doit prévoir dans ce cas pour assurer la protection des travailleurs et des populations résidant ou travaillant dans l'immeuble bâti concerné.

- **Arrêté du 25 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 10 août 2017 relatif à l'expérimentation d'une méthode de détermination de la demande biochimique en oxygène par mesure fluorimétrique de la respiration bactérienne dans les stations de traitement des eaux usées urbaines (NOR : TREL1918439A)**

### DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- **Entrée en vigueur du Code de la commande publique au 1er avril 2019**

Issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le Code de la commande publique (« CCP ») est entré en vigueur pour les marchés publics et autres marchés relevant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ainsi que les contrats de concession relevant de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.



➤ **Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (NOR : ECOM1934008V)**

La Commission européenne a modifié à la baisse les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et contrats de concession, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

<b>MARCHÉS PUBLICS</b>	
<b>POUVOIRS ADJUDICATEURS</b>	
<b>Fournitures et services :</b>	
a) Autorités publiques centrales	139 000 € HT
b) Autres pouvoirs adjudicateurs (collectivités territoriales et groupements)	214 000 € HT
<b>Travaux</b>	5 350 000 € HT
<b>ENTITES ADJUDICATRICES</b>	
<b>Fournitures et services</b>	428 000 € HT
<b>Travaux</b>	5 350 000 € HT

<b>CONTRATS DE CONCESSION</b>	
<b>Services ou travaux</b>	5 350 000 € HT

Pour mémoire, en dessous de ces seuils, il est possible pour les acheteurs publics de mettre en œuvre des procédures adaptées dont les modalités sont définies par eux. Ces seuils seront en vigueur pendant une durée de deux ans.

➤ **Décret n° 2019-748 du 18 juillet 2019 relatif à la facturation électronique dans la commande publique**

Le texte codifié dans le Code de la commande publique le décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif à la facturation électronique. Il achève également la transposition de la directive 2014/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics. A ce titre, il contient les mesures d'application des dispositions du code de la commande publique issues de l'article 193 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises en définissant notamment la norme européenne de facturation électronique et les mentions essentielles des factures électroniques. Enfin, le décret corrige des erreurs identifiées depuis l'entrée en vigueur du code de la commande publique.

➤ **Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances**

Le décret relève le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics à 40 000 euros hors taxes ainsi que le montant des avances versées aux PME pour les marchés passés par les acheteurs dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros par an (établissements publics administratifs de l'Etat autres que les établissements publics de santé, collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics).

➤ **Décret n° 2019-1375 du 17 décembre 2019 relatif à la définition du seuil de présentation des marchés publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au contrôle de légalité**

Les articles L. 2131-2, L. 3131-2 et L. 4141-2 du Code général des collectivités territoriales soumettent les marchés publics passés par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics à l'obligation de présentation au contrôle de légalité et renvoient à un seuil défini par décret. Le seuil de transmission est de 214 000 € HT.



## DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### ➤ **Loi n° 2019-809 du 1<sup>er</sup> août 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires**

La loi a pour objet de faciliter la création des communes nouvelles et leur fonctionnement au cours de leurs premières années d'existence. Elle prévoit qu'une commune nouvelle issue de la fusion de toutes les communes membres d'un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre sera désormais dispensée de se rattacher à un autre EPCI à fiscalité propre. Celle-ci constituera une « commune-communauté » qui exercera aussi bien les compétences communales qu'intercommunales.

### ➤ **Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat**

Cette nouvelle circulaire répond à 4 objectifs :

Désenchevêtrer les compétences de l'Etat avec les collectivités, les opérateurs ou les acteurs hors de la sphère publique

Réorganiser le réseau déconcentré de l'Etat pour mieux répondre aux priorités affichées par le Gouvernement

Gagner en efficience par la mutualisation des moyens et la coopération interdépartementale

Conférer aux responsables déconcentrés et notamment départementaux des pouvoirs de gestion accrus et garantir la cohérence de l'action de l'Etat au profit des territoires

### ➤ **Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique**

La loi apporte de nouveaux assouplissements au principe du transfert obligatoire de compétence, sans le remettre en cause (articles 13 et 14) :

- Les communes membres de communautés de communes ont la possibilité de reporter le transfert de compétences « eau » ou « assainissement » sur une partie seulement de leur territoire. Les délibérations adoptées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont validées.
- Les communautés de communes et communautés d'agglomération ont la possibilité de déléguer les compétences « eau potable », « assainissement » et « gestion des eaux pluviales », sans s'en dessaisir, dans le cadre d'une convention de délégation de compétence (CGCT, art. L. 1111-8 et R. 1111-1), à une ou plusieurs communes ou à un syndicat de communes existant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et inclus en totalité dans le périmètre de la communauté de communes ou la communauté d'agglomération. Jusqu'au 30 juin 2020, ces syndicats exercent automatiquement la ou les compétences pour le compte de la communauté de communes ou la communauté d'agglomération. La communauté de communes ou la communauté d'agglomération doit statuer dans les 3 mois suivant la demande qui lui est faite. Un éventuel refus doit être motivé.

L'article 15 de la loi ouvre la possibilité aux collectivités d'adopter et mettre en place à leur niveau des tarifs sociaux de l'eau dans les règlements de leurs services de l'eau, si elles le souhaitent et dans le but de rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement dans des conditions économiquement acceptables par tous.

### ➤ **Décret n° 2019-119 du 21 février 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages hydrauliques**

Ce décret permet aux départements et régions, à titre dérogatoire, de continuer à gérer des ouvrages de prévention des inondations dans le cadre d'une convention avec l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre concerné. Il précise également la période transitoire, dans l'attente de la régularisation des anciennes digues existantes au regard des nouvelles règles prévues pour ces ouvrages de prévention des inondations, pendant laquelle la responsabilité du gestionnaire ne peut pas être engagée en cas de dommages causés par des inondations qu'ils ne pouvaient prévenir.

➤ **Décret n° 2019-184 du 11 mars 2019 relatif aux conditions d'application de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation**

Tout maître d'ouvrage est autorisé, en application de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation, à déroger à certaines règles de construction et à mettre en œuvre une solution d'effet équivalent, sous réserve qu'il apporte la preuve que cette solution parvient à des résultats équivalents à ceux découlant de l'application des règles de droit commun et que les moyens mis en œuvre présentent un caractère innovant. Le caractère équivalent de la solution proposée doit être attesté par un organisme tiers, indépendant de l'opération.

➤ **Décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant des dispositions du code général des collectivités territoriales**

Le décret ajuste les conditions d'exercice par les départements de l'assistance technique qu'ils fournissent à certaines communes et à leurs groupements ainsi que les conditions d'éligibilités de ces derniers. Il ajuste les champs d'intervention en matière d'assainissement, de protection de la ressource en eau et de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, et précise les champs d'intervention en matière de voirie, d'aménagement et d'habitat. Enfin, il précise les champs d'intervention en matière de prévention des inondations, en application de l'article 8 de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.